



Association
Gabriel Deshayes



20
20

© Antoine Duchene

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Assemblée générale

du 24 juin 2021

Ordre du jour

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 02 JUILLET 2020 **P.3**
 2. RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION **P.3**
 3. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION **P.9**
 4. RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION **P.49**
 5. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **P.58**
 6. MOUVEMENTS LIÉS À L'APPLICATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS COMPTABLES **P.58**
 7. APPROBATION DES COMPTES **P.58**
 8. VALIDATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION **P.58**
 9. PRÉSENTATION ÉCOLE DES SPORTS AVEC HANDISPORT (H. HAFSSA). **P.59**
 10. PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE INCLUSIVE (AGA). **P.61**
 11. QUESTIONS DIVERSES **P.63**
-
- 

PARTIE 1**APPROBATION DU PV DE L'AG & de l'AGE
DU 02 JUILLET 2020**

Les PV de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2020 sont transmis aux adhérents.

PARTIE 2**RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION****Objet de l'Association**

L'Association Gabriel Deshayes est une association régie par le droit privé (Loi 1901). Elle gère 16 dispositifs, établissements et services médico-sociaux.

L'Association, fidèle à l'intention de Gabriel Deshayes et à l'œuvre entreprise par la Congrégation des Filles de la Sagesse, se donne aujourd'hui pour finalités, d'accueillir et d'accompagner les personnes présentant un handicap lié à la déficience sensorielle auditive et visuelle ou un trouble sévère du langage, avec éventuellement un handicap associé.

Missions de l'Association

Depuis plus de 210 ans, l'objectif visé est à la fois d'éduquer, d'accompagner, d'enseigner, de soigner, de faciliter l'insertion et/ou de donner un statut de travailleur à toutes les personnes qui bénéficient de ses services.

L'Association est un centre-ressources ancré dans le médico-social et un centre d'expertise sur les questions de la déficience sensorielle auditive et visuelle, et des troubles spécifiques du langage pour le département du Morbihan, la région Bretagne et le Grand Ouest.

Population accompagnée

L'Association s'adresse aux enfants, adolescents, adultes et personnes âgées et travaille en relation étroite avec les familles et les personnels médicaux.

Son but est de développer l'autonomie de la personne porteuse de handicap, dans toute situation de vie (petite enfance, scolarité, vie professionnelle) en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé.

1208
personnes
sont accompagnées
au sein de l'Association

- Dont **751** enfants
- Dont **457** adultes

dont **669**
par les 5 dispositifs
et plateformes

176
personnes
sont suivies par 5 services

- Dont **112** enfants (2 SESSAD)
- Dont **64** adultes (SAVS - UVE - UATP)

363
personnes
sont accompagnées au sein
de 6 établissements

- Dont **265** enfants
(IES - CAMSP)
- Dont **98** adultes
(FH - FV - FAM - ESAT)

➔ Les Etablissements, Services et Dispositifs

Etablissements et Services Médico-sociaux (ESMS):
539 personnes accueillies ou suivies en file active
pour 366 places d'agrément

- **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** - 6 rue Georges Ballerat 56 400 PLUNERET - 15 places
- **Foyer d'Hébergement (FH)** - 15 Route de Pipark, Brec'h - BP 40248, 56 402 AURAY - 10 places
- **Foyer de Vie** - 15 Route de Pipark, Brec'h (FV) - BP 40248, 56402 AURAY - 26 places : 26 résidents
- **Unité de Vie Extérieure (UVE)** - 15 Route de Pipark, Brec'h - BP 40248, 56 402 AURAY - 10 places
- **Unité d'Accueil à Temps Partiel (UATP)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY - 4 places
- **Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY - 42 places
- **Institut d'Éducation Sensorielle et de Langage (IES)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY - 77 places
- **Service pour Jeunes Déficients Visuels (SJDV)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY - 45 places
- **Service de Soutien à l'Éducation Familiale (SSEFS)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY - 66 places

➤ **Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP)**
 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY - 25 places

➤ **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**
 57 Rue Anita Conti 56 000 VANNES - 46 places

Plateformes et dispositifs portés par l'AGD :
669 personnes accompagnées

➤ **Plateformes des Troubles Neuro-Développementaux (PCO TND 56)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY

➤ **Plateforme des Troubles des Apprentissages de l'Enfant (TAE)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY

➤ **Plateforme des Troubles Sévères du Langage (TSL)** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY

➤ **Dispositif EILAN** - 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY

➤ **Equipe Relais Handicap Rare de Bretagne (ERHR)**
 6 Allée Marie-Louise Trichet, Brec'h - BP 30247, 56 402 AURAY



Assemblée Générale AGD 56

➤ Rapport Moral du Président, B. JAIN

« Annus horribilis », l'année horrible, ainsi la reine d'Angleterre qualifia-t-elle l'année 1992, qui vit un certain nombre de malheurs s'abattre sur la couronne d'Angleterre, dont notamment l'incendie de son château de Windsor. L'année 2020 fut aussi, pour l'Association Gabriel Deshayes, une « Annus Horribilis » avec l'irruption de la Covid et le début d'incendie du Drennec, le bâtiment central.

Dans les deux cas nous avons su faire preuve, à la fois de sang froid et de réactivité. Un grand merci, donc aux équipes et au Conseil d'Administration, qui nous ont aidé à sortir de cette mauvaise passe.

Mais au cours de cette année 2020, des points positifs sont quand même à souligner.

Le dossier de la Résidence Inclusive avance bien. Nous allons enfin pouvoir passer au stade de la réalisation de cette résidence high tech adaptée. Elle sera située près du centre bourg de Brec'h, sur un terrain de 3306 m² à proximité des activités sportives, des zones d'achalandise, dans un cadre environnemental de qualité. Toutes les conditions sont réunies pour une intégration réussie dans la vie locale. Elle comprendra 16 logements équipés de façon à faciliter l'autonomie des personnes, grâce notamment à une domotique adaptée.

Un budget spécifique de 180 000 euros pourrait nous être alloué par le Conseil Départemental pour ces besoins spécifiques en matière de domotique. Qu'il en soit par avance remercié.

Par ailleurs, nous avons eu confirmation par l'ARS de Bretagne, de son choix de nous confier, la nouvelle plate-forme d'accompagnement des troubles neuro-développementaux (TND).

Nous n'étions pas les seuls à la revendiquer mais, l'ARS a reconnu notre savoir-faire. Pour l'Association Gabriel Deshayes, c'est une ouverture plus large sur le monde du handicap. Cette plate-forme sera sans doute le point de départ de prises en charge à domicile, qui pourraient aussi être assumées par nos équipes.

La Plate-forme EHR devrait connaître aussi une nouvelle impulsion, avec le recrutement d'un nouveau pilote et une collaboration plus étroite avec l'ARS et les autres partenaires. Une réorganisation de la gouvernance donnera une place plus affirmée au porteur : l'Association Gabriel Deshayes.

Il faut aussi signaler un évènement discret mais non moins significatif, l'établissement à Vannes dans les locaux des PEP 56 du SAVS, en face de la DGISS (Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales).

C'est la première fois, que l'Association s'éloigne de son berceau, le pays d'Auray. L'installation à Vannes va sûrement ouvrir d'autres opportunités. Le maire de Vannes nous a fait savoir, qu'il serait intéressé pour développer une collaboration.

Nous prendrons rendez-vous avec lui, pour voir quels sont les besoins, qu'il repère en matière de situation de handicap dans la ville et la Communauté d'Agglomération.

C'est dans l'ADN de l'Association Gabriel Deshayes de travailler avec les élus de terrain. Mais que Monsieur le Maire de Brec'h se rassure, même si nous devenons une "multinationale", le siège social restera toujours à Brec'h.

La crise dit-on peut être l'occasion de faire naître des opportunités. C'est vrai, semble-t-il pour l'ESAT.

La Covid a frappé de plein fouet l'activité traiteur qui faisait notre renommée, mais a permis de prospecter d'autres marchés comme celui des plats cuisinés vendus à une clientèle de proximité, personnel, administrateurs de l'Association et particuliers du voisinage. C'est une piste qui mérite d'être creusée. L'installation des locaux d'AQTA à proximité de notre siège devrait aussi « booster » notre activité de plateaux-repas et de menus à la carte.

En l'état actuel de l'avancement du dossier de la Résidence Inclusive, une pose de la première pierre pour la fin 2021 est envisagée. Nous pouvons déjà songer à la préparation de ces festivités pour donner à cette nouvelle construction, novatrice dans sa conception, toute la publicité qu'elle mérite.

Mais nous nous arrêterons pas en si bon chemin. D'autres chantiers nous attendent : la rénovation de la Volière, indispensable pour abriter, les manifestations de l'Association et mieux recevoir ceux qui font appel au service traiteur. C'est un investissement qui peut être porteur.

Tout aussi indispensable : la matérialisation d'un centre de ressources. Si nous voulons suivre les innovations technologiques en cours dans le secteur, il faut le créer. Dans un premier temps, une étude pourrait être confiée sur six mois par exemple à un étudiant motivé pour fixer les axes de recherche et les développements futurs.

Certains d'entre nous font partie de l'Association des Amis de Gabriel Deshayes, dont le but est de faire connaître la vie et l'œuvre de celui dont l'Association porte le nom. Je pense qu'il serait bon que notre association adhère en tant que telle à celle des « Amis de Gabriel Deshayes » qui regroupe, mais pas exclusivement, des représentants des congrégations, que ce dernier a fondé. Cela permettrait d'internationaliser notre action et nos projets, car ces congrégations ont fondé des établissements, qui poursuivent des buts proches des nôtres, en Afrique, en Amérique du Sud et en Inde.

Un dossier en préparation présentera tous ces établissements et fera une belle part au nôtre. Cet album sera édité en Inde, en anglais et en français.

Pour mener à bien tous ces projets, nous allons avoir le renfort de deux sémiellants retraités qui font leur entrée dans le Conseil d'Administration, Alessandro Boccoli et Jean Claude Bouquet. Degemer Mad ! Bienvenue à eux !

J'en profite pour remercier pour leur investissement tous les membres du Conseil d'Administration qui ont participé activement aux différentes commissions et plus particulièrement celle des Travaux présidée par notre Vice-Président Jean-Claude Le Breton en charge du suivi de chantier de la Résidence Inclusive. Il a aussi mené à bien la rénovation et l'isolement thermique du bâtiment Central avec la participation active dans les deux cas de David Lemaître. Notre collaboration avec AGA, le cabinet d'architecte, nous donne entière satisfaction. L'équipe est très à l'écoute et très réactive, ce qui facilite énormément le travail.

La commission des Finances a fait également du bon travail sous la houlette de Jean Godreau et d'Andrea Deschamps. Les résultats de l'année 2020 malgré un net ralentissement de l'activité de l'ESAT et d'EILAN seront excédentaires dans des proportions inespérées.

Je n'oublie pas Marie-Claire le Boursicaux qui se « tape » la mise en forme des procès-verbaux de réunions parfois très animées.

Merci également à Annie Renard, Pierrette le Bayon, Michel Le Roux, Denis Gavaud, Pascal Mabin pour leur assiduité et leurs conseils avisés.

Tout cela ne serait pas possible sans l'engagement sans faille de toute l'équipe de direction managée par notre Directrice Générale Marie-Laure Le Corre.

Le 18 mai 2021 nous avons accueilli le Directeur Général de l'ARS de Bretagne, Monsieur Stéphane Mulliez, qui a pu mesurer la richesse des réponses apportées par l'Association Gabriel Deshayes en matière de handicap. « Un véritable couteau suisse », cette définition recouvrait sa propre perception. Nous avons pris rendez-vous pour l'inauguration de la Plate-forme TND dans un avenir prochain.

Tout est désormais en place pour que 2022 soit non l'Annus Horribilis « horrible » mais l'Annus Mirabilis « miraculeuse ».

Bon vent à tous et à notre future résidence inclusive !

➔ Le Conseil d'Administration et les Commissions en 2020

	Nom	Fonction
1	JAIN Bernard	Président
2	LE BRETON Jean-Claude	Vice-président
3	LE BOURSICAUX Marie-Claire	Secrétaire
4	GODREAU Jean	Trésorier
5	MABIN Pascal	Trésorier adjoint
6	RENARD Annie	Membre
7	LE BAYON Pierrette	Membre
8	Père Bernard LE LUEL	Administrateur de droit (représentant Mgr l'Evêque)
9	Sœur Denise PALLIER	Administratrice de droit (représentant la Congrégation)
10	KERAVEC Christophe	Administrateur
11	BOULCH Yvette	Administratrice jusqu'en juin 2020
12	LE MENACH Martine	Administratrice jusqu'en mars 2020
13	GAVAUD Denis	Administrateur
14	LEGAL Joseph	Administrateur
15	GUILLET Annick	Administratrice
16	JOURDAIN Brigitte	Administratrice
17	TEMEY Serge	Administrateur jusqu'en juin 2020
18	TERRIER Geneviève	Administratrice
19	LE ROUX Michel	Administrateur

Des mouvements sont intervenus en 2020/2021 (3 départs et 2 entrées).

Les commissions travaux, finance, communication, prospective, pastorale, ressources et mémoires sont constituées d'administrateurs, de professionnels et de bénévoles ressources. Tous contribuent à la mise en œuvre du Projet Associatif dans un esprit de co-construction.

Les commissions peuvent se tenir en plus ou moins grande composition selon l'ordre du jour. La fréquence des rencontres varie selon le besoin.

Des référents sont désignés dans chacune des commissions. Ils sont les interlocuteurs directs et courants de la Direction Générale.

➔ Le Projet Associatif

Pour les prochaines années, l'Association se voit comme une structure qui :

- Est une des grandes références du Grand-Ouest dans le champ de la déficience sensorielle auditive et visuelle avec ou sans handicap associé, sur les troubles de la communication et du langage, sur les handicaps rares
- A mis en place une proposition innovante d'un parcours de vie pour l'accompagnement d'un public allant du nouveau-né à la personne âgée dépendante
- Est reconnue par tous les acteurs par sa qualité d'expertise et par son approche humaine et technique sur l'évaluation, le conseil et l'accompagnement des personnes
- Contribue à la réflexion et à la mise en œuvre de nouveaux modes d'actions en faveur des personnes en situation de handicap

Le projet associatif va être réévalué en 2021. Le site internet est actualisé.

Pour y parvenir, l'Association définit des objectifs fondamentaux qui sont :

- 1 - Répondre de manière adaptable aux demandes des personnes en situation de handicap et de leurs familles
- 2 - Affirmer la place de l'Association dans son territoire et au-delà et la promouvoir
- 3 - Renforcer la communication interne
- 4 - Diversifier les ressources financières de l'Association



➔ L'action des bénévoles & mécènes

Place des bénévoles au sein de l'Association Gabriel Deshayes

Une vingtaine de bénévoles interviennent au sein de l'Association Gabriel Deshayes. Ils accompagnent plutôt le public adulte du foyer Pipark et animent différentes activités : marche, tandem, informatique adapté, tricot, théâtre et/ou répondent présents pour des accompagnements ponctuels de type spectacles, visites...

A son arrivée dans l'Association, chaque bénévole signe une convention définissant ses conditions d'intervention. Un membre du conseil d'administration est nommé « coordinateur des bénévoles » pour favoriser le lien entre les bénévoles, les directions d'établissements et les équipes de terrain.

Ils sont également invités à participer aux moments forts des établissements : fête de Noël, galette des rois et fête associative. Une fois par an, les directions organisent une réunion avec les personnels afin de dresser le bilan de l'année passée et de préparer celle à venir. C'est l'occasion de faire part des ressentis, des différents points de vue, des éventuelles difficultés et d'y remédier. Ces moments contribuent à créer du lien.

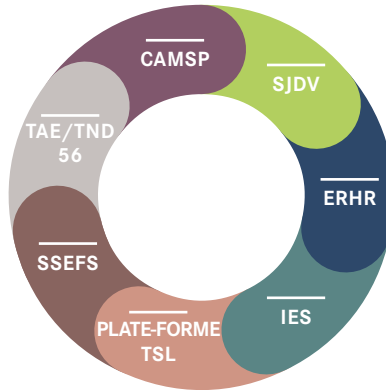
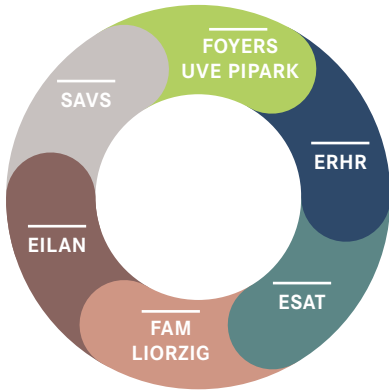
L'apport de leur action est très important pour les résidents : d'abord celui de pouvoir pratiquer des activités supplémentaires comme le tandem, qui est l'une des activités phares très sollicitées. Puis, cela permet une expérience sociale réciproque. Les résidents tissent avec eux des liens nouveaux, différents, une bouffée d'air frais et de bonne humeur qui rompt avec leur quotidien.

Le Rotary Club soutient l'Association depuis très longtemps.

PARTIE 3

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE L'ASSOCIATION**

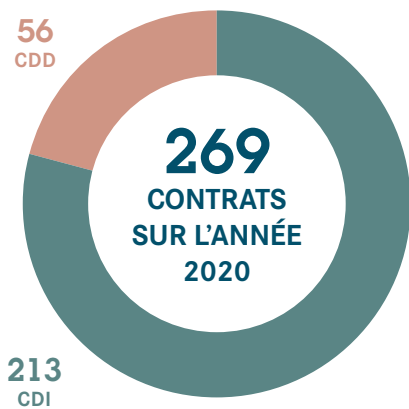
Pôle Adulte & Pôle Enfance



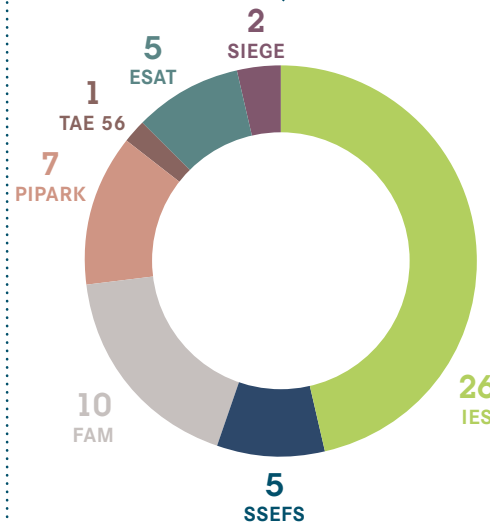
Dans la continuité de l'audit 2017/2018, le système de pilotage, de décisions et de communication a évolué. Il porte ses fruits et reste inchangé en 2020.

Les effectifs de l'Association

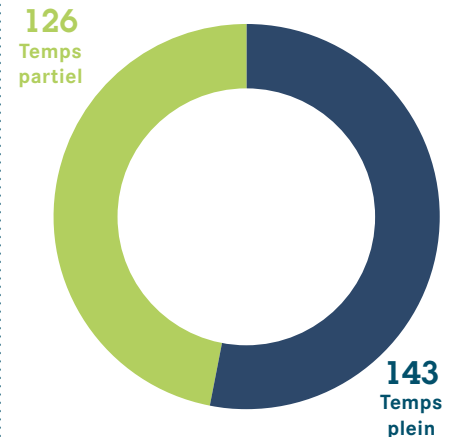
Types de contrats



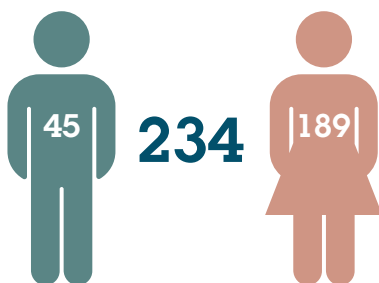
Répartition CDD



Temps de travail

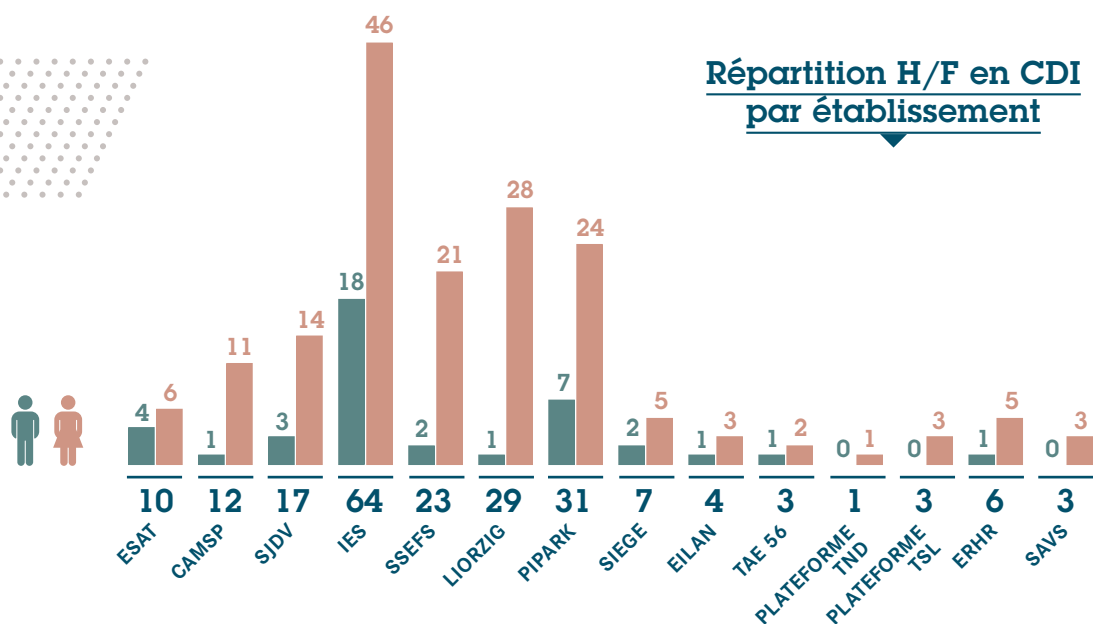


**Répartition F/H
(en personnes physiques)**



Temps de travail moyen

0,81



Effectif CDI par catégorie d'emploi

	Cadres	Administratif	Educatif	Services Généraux	Paramédical
ESAT	1	1	8		
CAMSP	4	1	4		3
SJDV	4	1	8		4
IES	8	2	36	7	11
SSEFS	4	1	15		3
LIORZIG	1	1	10	6	11
PIPARK	1	3	14	12	1
SIEGE	3	4			
EILAN			4		
TAE 56	2	1			
PLATEFORME TND		1			
PLATEFORME TSL	2	1			
ERHR	3	1	1		1
SAVS			3		

17 salariés ont été embauchés en CDI et 13 salariés sont sortis des effectifs au cours de l'année 2020.

Au sein de l'Association, les salariés sont annualisés ou en gestion hebdomadaire.

Dans les deux cas, chacun se voit remettre son planning prévisionnel dans les délais impartis.

En juillet 2016, un nouvel avenant à l'accord d'entreprise sur le temps de travail a été signé, avec une disposition qui prévoit que la gestion des plannings soit organisée de la même façon pour tous les pôles.

Une fois par an, la direction présente au CSE un rapport écrit établissant la situation générale en termes de santé, de sécurité et de conditions de travail dans les établissements/services/dispositifs ainsi que les actions menées au cours de l'année écoulée.

1. EQUIPE RELAIS HANDICAPS RARES BRETAGNE (ERHR)

Par Gaëlle Le Pabic, Pilote ERHR

➔ Missions des Équipes Relais Handicaps Rares

AMÉLIORER LA QUALITÉ,
LA CONTINUITÉ DES
PARCOURS ET L'ACCÈS
AUX RESSOURCES DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP RARE A TOUS
LES AGES DE LA VIE.

Accompagner le projet et le parcours de la personne en situation de handicap rare.

Contribuer à une fluidité des parcours complexes en mobilisant l'ensemble des acteurs afin de repérer les besoins et les ressources existants.

Apporter un soutien aux acteurs en mettant à leur disposition une expertise, en favorisant le partage de connaissances et la formation.

➔ Définition des Handicaps Rares

L'article D. 312-194 du code de l'action sociale et des familles définit cumulativement le handicap rare par un taux de prévalence qui ne doit pas être supérieur à un cas pour 10 000 habitants et par l'une des combinaisons suivantes :

- 1 - L'association d'une déficience auditive et d'une déficience visuelle graves
- 2 - L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves
- 3 - L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves
- 4 - Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience
- 5 - L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle qu'une affection mitochondriale, une affection du métabolisme, une affection évolutive du système nerveux ou une épilepsie sévère

Combinaison de 3 types de raretés



➔ Comité de pilotage de l'ERHR Bretagne

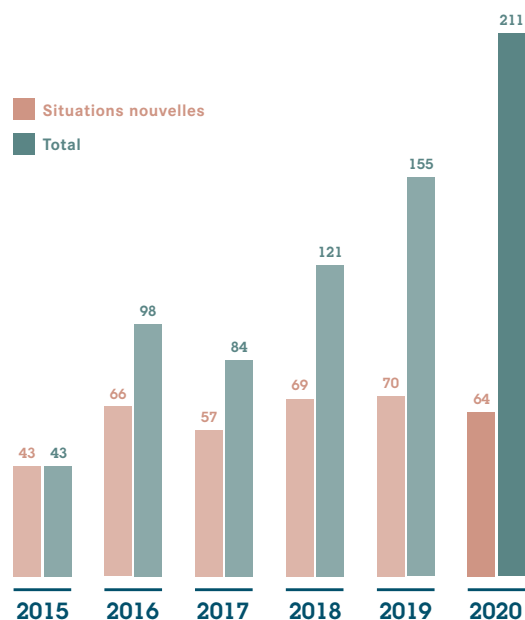


Activité 2020

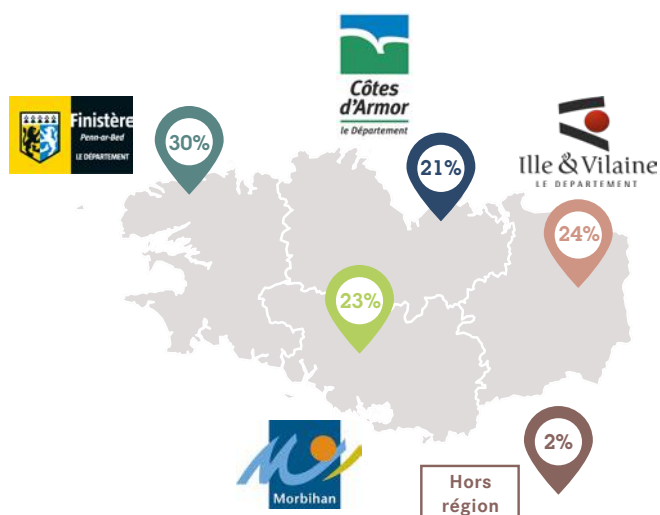


211
personnes
accompagnées
par l'Equipe Relais Handicaps Rares
de Bretagne en 2020 (au moins une
intervention dans l'année),
soit une **évolution de 36%**
par rapport à 2019.

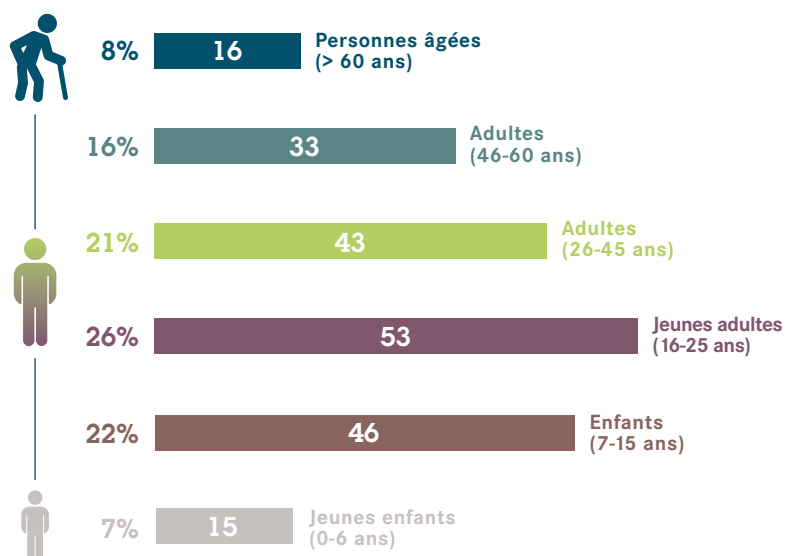
64 nouvelles situations
19 ré-interpellations
123 suivis
5 situations hors HR



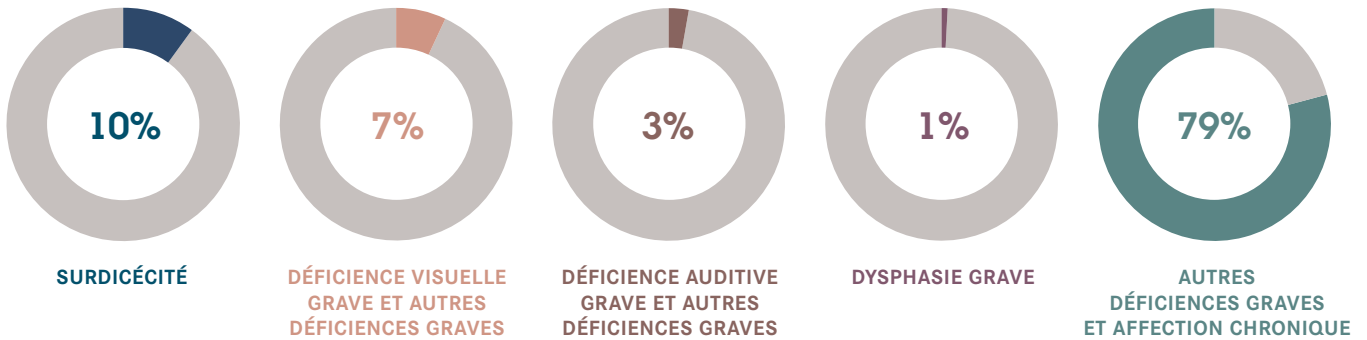
Cartographie des interventions



Répartition par âge de la population accompagnée au 31/12/2020



Typologie de Handicaps Rares



INTERVENTIONS

5 714 RÉALISÉES EN 2020

Dont

4 876 interventions individuelles :

- 61 visites à domicile
- 9 visites en établissement

SUIVI DU PARCOURS ET SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT

1432 HEURES

Dont

- 68h soutien de professionnels
- 101h accès aux droits
- 53h insertion professionnelle

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT FAMILLE

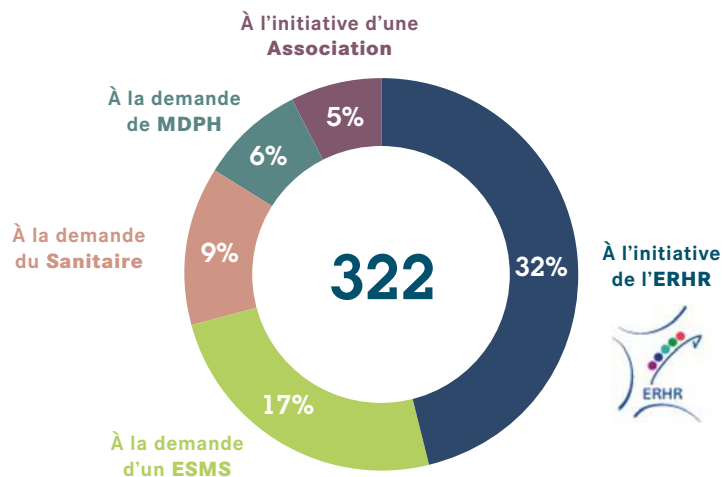
- 2 799 échanges mails
- 1 860 entretiens téléphoniques



INFORMATION, CONSEIL ET DOCUMENTATION
635 HEURES

ÉVALUATION DES SITUATIONS ET BESOINS
466 HEURES

Actions collectives



COVID 19



Quel dispositif de vigilance a été mis en place ?



Dans le cadre de la crise sanitaire, l'ERHR Bretagne a organisé un dispositif de VIGILANCE COVID.

OBJECTIF : identifier les points de vulnérabilité liés au confinement, à la fermeture de certains établissements ou au basculement en distanciel des services.

L'équipe relais a ainsi organisé un échange avec 118 personnes en situation de handicap rare et/ou leurs proches pour identifier les points de vulnérabilité autour des questions suivantes :

*Avez-vous bien compris le confinement ?
Pourquoi ? Comment ?...*

Avez-vous besoin d'aide pour assurer le confinement à domicile ?

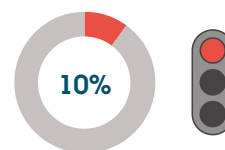


A partir de cette évaluation partagée, l'équipe a fonctionné selon un code couleur pour déterminer l'intensité d'accompagnement défini avec les personnes et/ou leurs proches.



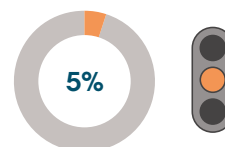
Situation à risque élevé de rupture (fugues, ASE, isolement, dégradation...)
→ Recherches de solution avec les partenaires du territoire (PCPE, MDPH, DAC...)

Situation d'urgence, mobilisation de l'ERHR et de partenaires.



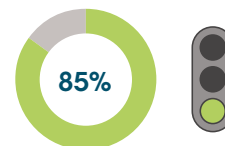
Des difficultés ou des craintes, un risque d'isolement.
→ Vigilance régulière selon un rythme de contact défini en commun

Suivi régulier.

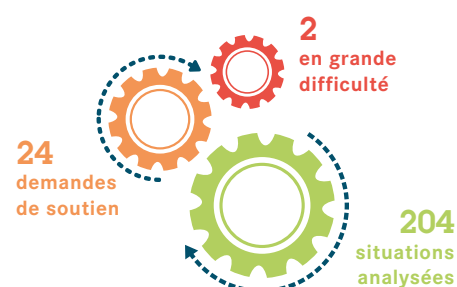


Pas de difficulté, sauront revenir vers l'ERHR si besoin.
→ Pas de vigilance spécifique

Pas d'intervention particulière.



Dans un second temps, la situation de **chaque personne suivie depuis 2015** (création de l'équipe relais) a été analysée. Selon les besoins et capacités de la personne et/ou de son entourage, la présence ou non d'un accompagnement médico-social, les personnes présentant un risque élevé d'isolement ont à leur tour été contactées.



2. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE (SAVS)

Par Annabelle Le Naour, Directrice

➔ Les missions

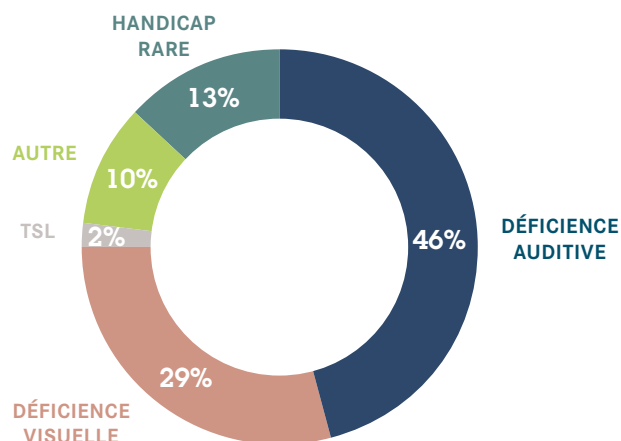
Le SAVS de l'Association Gabriel Deshayes a ouvert ses portes par Arrêté du 5 mai 2010 avec un agrément de 15 places pour des personnes déficientes auditives. Au fil des années, son champ d'action s'est élargi. Depuis le 14 janvier 2020, l'agrément est de 46 places.

Sa philosophie repose sur la promotion de l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur maintien en milieu ordinaire grâce à l'élaboration d'un projet de vie personnalisé élaboré par la personne avec l'équipe pluridisciplinaire.

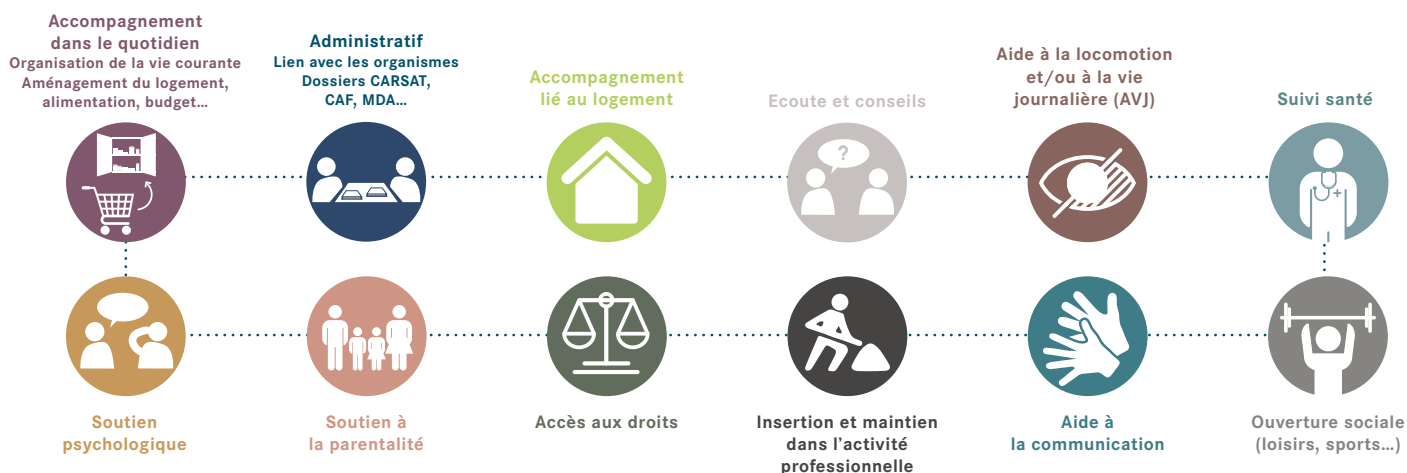
L'accompagnement veille à la coordination des acteurs médico-sociaux nécessaires à la mise en œuvre du projet de vie en favorisant le maintien des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels. Il facilite l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Il s'adresse à des personnes adultes :

- En situation de handicap sensoriel : cécité, surdit , surdi-c cit  et troubles s v res du langage
-  g es de 18 ans et plus, vivant   domicile
- En difficult s majeures d'autonomie et de relation
- Reconnues handicap es avant 60 ans



Le service est force de conseils et d'aides pratiques pour tout ce qui concerne la vie courante (sant , alimentation, d marches administratives, logement, gestion budg taire), le travail et les loisirs. Les moyens mis en  uvre permettent :



➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par l'apparition de la Covid-19 sur le territoire français. Les personnes accompagnées ainsi que les professionnels du SAVS ont été très tôt concernés par le virus puisque, dès début mars, un cluster est apparu à Auray ainsi qu'à certaines communes environnantes.

1^{ÈRE} ÉTAPE : TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET DES CONSIGNES DE CONFINEMENT

En effet le handicap sensoriel, notamment la surdité, complexifie la compréhension des informations. Un travail pédagogique a été réalisé pour que l'ensemble des personnes s'approprient les mesures barrières ainsi que les règlements en vigueur comme les attestations de sortie. Une documentation ad hoc en « Facile à lire et à comprendre » a été diffusée.

2^{ÈME} ÉTAPE : ADAPTATION DU TRAVAIL À DISTANCE

Les professionnels ont maintenu un suivi régulier à domicile en développant l'utilisation des nouvelles technologies : échanges par SMS, appels téléphoniques ou en visiophonie. Ils ont renforcé les visites à domicile chez celles pour qui le confinement a accentué les difficultés psychiques.

Les personnes suivies ont fait preuve d'adaptabilité face à cette crise cependant l'équipe a dû faire face à des situations de grande solitude et d'isolement et maintenir un lien constant avec certaines d'entre elles.



Équipe SAVS dans les bureaux de Vannes

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE

-> Structuration et organisation d'un nouveau service

La réunification des 2 SAVS (SAVS TH et SAVS 56) en un seul service plus important (32 à 46 places), avec une équipe plus étoffée (2.20 à 4.43 ETP) et une diversité de professionnels a nécessité une nouvelle organisation :

- Remaniement des plannings de travail
- Répartition des suivis et nomination de référents
- Mise à jour des admissions et de la procédure
- Distribution et affectation des locaux
- Equipement : ordinateurs et téléphones
- Acquisition de véhicule
- Information des partenaires
- Rappel de l'éthique d'accompagnement en SAVS

-> Réactualisation des documents de la loi 2002 -2

De la même manière, ont été réactualisés et uniformisés l'ensemble des documents du service :

- Réalisation d'une « Fiche de premier contact »
- Rédaction du Document Individuel de Prise en Charge
- Réécriture de la fiche « Evaluation des besoins d'accompagnement »
- Rédaction de la procédure d'admission
- Charte des droits et des libertés
- Réalisation du livret d'accueil
- Réalisation du flyer de présentation

-> Utilisation généralisée du logiciel OCEALIA

Depuis 2019 : utilisation du logiciel OCEALIA Usagers via les dossiers administratifs et la saisie des écrits professionnels.

➔ Les perspectives 2021

- Accompagner la montée en charge du SAVS
- Acquérir un véhicule pour le SAVS pour une équipe amenée à effectuer de nombreux déplacements dans tout le département du Morbihan
- Les travaux de la résidence d'habitat inclusif à Brech vont démarrer : un travail préparatoire doit se faire auprès des résidents pressentis (réunion d'information, présentation du projet, visite du terrain...)

Ce nouveau mode d'habitat pourrait concerner 9 personnes suivies par le service. En effet la problématique du logement est très fréquente : logement insalubre, inadapté au handicap, isolé... et la nouvelle résidence présente des atouts très intéressants pour ce type de public : accessibilité, sécurité, services, présence...

- La formation IADV (Instructeur Autonomie Déficience Visuelle) suivie par une éducatrice va permettre un développement des compétences de l'équipe à la déficience visuelle. De nouvelles pratiques et une évolution des prestations comme des ateliers en AVJ, les techniques de déplacements, les équipements...

- Conforter le partenariat avec les structures du pôle enfance (SESSAD, IES) car le nombre de jeunes sortants de ces structures va considérablement augmenter


- Développer les actions collectives : prévention, information, sensibilisation... surtout auprès des personnes sourdes qui présentent de grandes difficultés de compréhension et d'accès à l'information

- Développer les regroupements (loisirs ou culturels) afin de rompre les situations d'isolement social

- Installation dans les nouveaux locaux de Vannes

- Améliorer l'accessibilité des locaux et les documents réalisés à la déficience visuelle : couleurs et contrastes, lumières, bande tactile...

EFFECTIF
au 31/12/2020
48

 **44% FEMMES**
56% HOMMES

LA MOYENNE D'ÂGE
EST DE
37 ans

 **DURÉE MOYENNE**
DE SUIVI
5 ANS ET 2 MOIS

**DÉFICIENCES/
TROUBLES**

 **VISUEL**
29%

 **AUDITIVE**
46%

 **SURDICÉCITÉ**
13%

 **PSYCHIQUE**
10%

3. ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Par Céline LE DREF, Chef de service remplaçante

➔ Les missions

Les missions de l'ESAT sont définies par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) :

➤ **Proposer** à des personnes adultes orientées par la commission départementale pour l'autonomie des personnes en situation de handicap (CDAPH) de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH, MDA dans le Morbihan), un accompagnement médico-social dont le travail est un support

➤ **Accueillir et accompagner** des personnes présentant un handicap lié à la surdi-cécité avec ou sans troubles associés. L'ESAT de la Chartreuse est le seul établissement de ce type en région Bretagne sur 89 établissements. 10 ESAT en France ont la spécificité d'accompagner des personnes avec une déficience auditive. 5 de ces établissements dont le nôtre sont spécialisés dans la surdi-cécité

➤ **Favoriser** l'accès à des actions permettant l'entretien des connaissances, l'accès à la formation professionnelle, à l'autonomie, au développement personnel et au maintien de la vie sociale

L'ESAT accompagne 47 travailleurs en situation de handicap pour un agrément de 42 places.

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

L'année 2020 a été exceptionnelle dans tous les sens du terme. La crise sanitaire a bousculé les fonctionnements.

Si les activités des ateliers conditionnement, chaiserie et repassage ont bien repris au moment du déconfinement, il est encore difficile de projeter le retour à la rentabilité de l'atelier traiteur à moyen terme.

Une partie des travailleurs en situation de handicap a dû être affectée à d'autres ateliers bousculant des habitudes importantes. L'équilibre psychologique a pu être contrarié.

La pratique de l'équipe a également été mise à rude épreuve malgré leur volontarisme (réouverture anticipée par rapport aux autres ESAT locaux). Le manque d'activité s'est avéré plus complexe à gérer que la pleine activité. Affecter des ouvriers sur un nouvel atelier de nettoyage des locaux en pleine pandémie virale, a nécessité un accompagnement au cas par cas et une adaptation permanente afin d'éviter des situations de somatisation repérées au départ.

L'épreuve a permis de fédérer l'équipe de professionnels et de la recentrer sur son cœur de métier, à savoir l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

La reprise de la quasi-totalité des projets professionnels personnalisés a relancé une dynamique positive de développement des compétences et rétablit un équilibre dans cette période mouvementée. Ce travail a entraîné la mise en place dans l'année de 3 formations (nettoyage des locaux, repassage, nettoyage des véhicules) en direction des travailleurs.

En 2020

 **60%**
SONT DES
FEMMES

LA MOYENNE D'ÂGE
EST DE
39,4 ans

78%
DES USAGERS DE
L'ESAT SONT ATTEINTS
DE DÉFICIENCE
SENSORIELLE



66%
SONT ACCUEILLIS
À PLEIN TEMPS

LE PLUS JEUNE
TRAVAILLEUR A

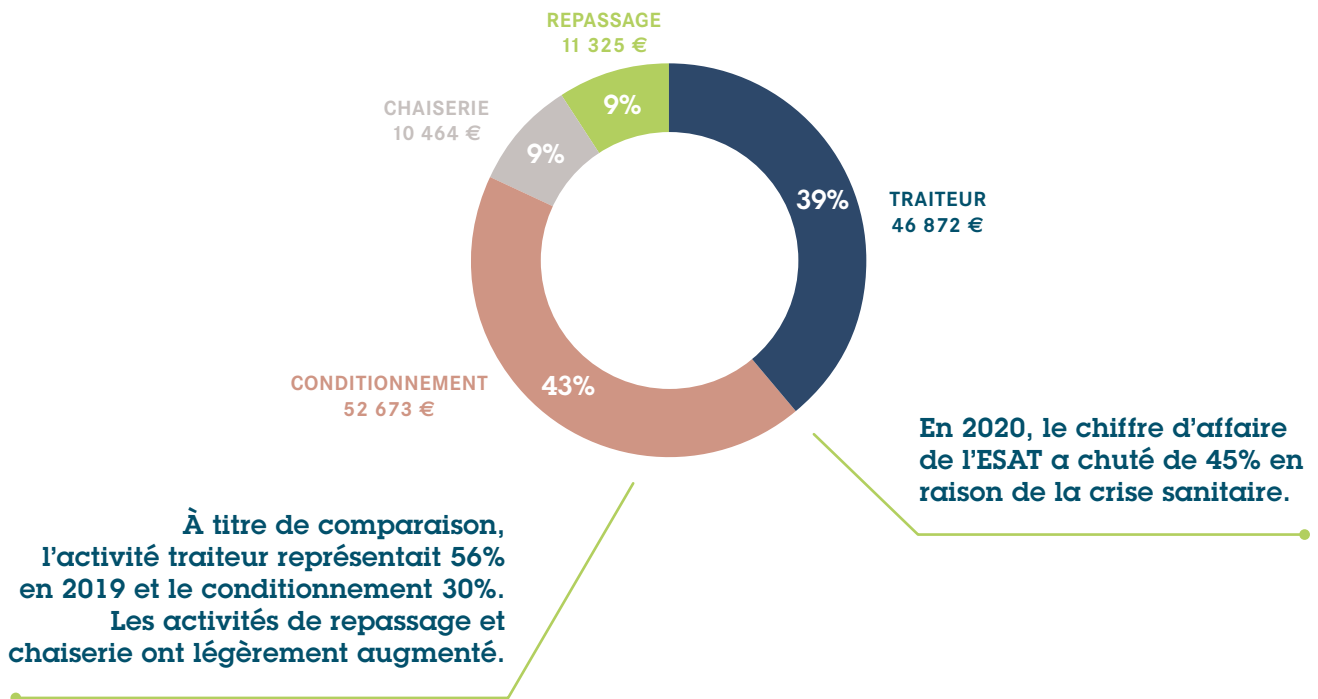
19 ans

LE PLUS ÂGÉ A

63 ans



Répartition du chiffre d'affaire de l'Esat en 2020



➔ Les perspectives 2021

- > Pérenniser l'équilibre trouvé des travailleurs et des professionnels de l'ESAT
- > Trouver des activités plus rémunératrices pour l'atelier traiteur
- > Renforcer notre procédure d'admission afin d'affecter les équivalents temps plein non pourvus depuis les départs en retraite
- > Améliorer l'accueil et la formation des stagiaires en vue de mieux préparer leur admission dans notre établissement

4. CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

Par Clémentine Merle, Chef de service

➔ Les missions du CAMSP

Le CAMSP Audition et Langage a une mission d'intervention médico-sociale auprès de la petite enfance (0 à 6 ans) lorsqu'elle est confrontée à des difficultés ou suspicion de difficultés liées aux troubles de l'audition ou aux troubles du langage sévères (non résolus après plusieurs mois d'orthophonie classique). Cette mission se décline en plusieurs étapes et axes d'accompagnement, du dépistage à l'orientation, en passant par le diagnostic, le suivi médical ou l'accompagnement médico-social régulier.

>Prévention : accompagnement précoce du jeune enfant, afin de limiter l'apparition de complications prévisibles (médicales, psychoaffectives, psychosociales...)

>Dépistage : les liens avec le réseau Périnatal et les maternités permettent aux enfants présentant des troubles auditifs d'être orientés très rapidement vers le CAMSP. L'orientation des enfants ayant des troubles sévères du langage se fait plus tard, après la période classique d'acquisition du langage

>Diagnostic : lorsque cela est possible, à l'issue d'une période d'exploration étiologique, le médecin du CAMSP établit un diagnostic de la déficience, du handicap et éventuellement des troubles associés

>Accompagnement thérapeutique, éducatif, en individuel ou en collectif : mise en place d'un accompagnement individualisé par l'équipe du CAMSP, selon les besoins évalués : orthophonie, psychomotricité, accompagnement éducatif, soutien psychologique... Les objectifs sont définis dans le cadre d'un projet personnalisé. L'une des missions premières du CAMSP audition et langage est d'accompagner l'enfant et sa famille à développer les capacités communicationnelles

>Aide à l'intégration de l'enfant : dans son environnement (famille, fratrie...), dans ses lieux de socialisation (crèche, assistante maternelle...) ou de scolarisation (école maternelle, centre de loisirs...)

>Accompagnement des familles : pour les aider dans la compréhension des besoins de leur enfant, dans la construction du projet de vie de leur enfant, dans leurs difficultés et réflexions

>Orientation : la pertinence de l'accompagnement est réévaluée régulièrement. Lorsqu'une fin de prise en charge est envisagée (évolution des besoins ou approches des 6 ans), l'équipe prépare avec la famille l'orientation de l'enfant vers une structure adaptée à ses besoins, en tenant compte de son évolution

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

Malgré une année particulière à cause de l'épidémie de Covid19, de nouvelles modalités d'accompagnement ont également été imaginées pour s'adapter au contexte de confinement.

LA REFONTE DU PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT

Cette année, l'équipe a souhaité travailler sur un document plus lisible et plus facile à utiliser lors des réunions PIA (Projet Individuel d'Accompagnement). Deux groupes de travail se sont mis en place.

Ces deux documents ont été finalisés, et sont utilisés par l'équipe.



Motricité

LE PROJET DE CRÉATION D'UN JARDIN SENSORIEL

>Objet : créer un jardin sensoriel, présentant de multiples supports permettant de stimuler les sens et perceptions de l'enfant : vue, ouïe, toucher, odorat, goût, proprioception, équilibre. Il sera situé sur une parcelle de la cour du CAMSP (environ 200m²)

>Public cible : enfants d'âge maternelle et primaire des services du pôle enfance qui souhaitent s'associer au projet. Ces enfants ont tous des particularités sensorielles : déficience auditive, visuelle, troubles vestibulaires, difficultés d'intégration sensorielle dans le cadre d'un trouble sévère du langage avec ou sans surdit 

>Avancement du projet : besoins évalués, projet construit avec un prestataire, élaboration d'une proposition aboutie et d'un devis associé. Des modalités de financement sont encore à trouver

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le CAMSP accueille des jeunes en formation en stage tout au long de l'année. Le CAMSP a accueilli 3 stagiaires : 1 psychomotricienne, 1 psychologue, et un élève professeur CAPEJS.

RENCONTRE DE L'ÉQUIPE EDA 56 (EQUIPE DÉPARTEMENTALE D'APPUI TSA)

Cette rencontre en équipe entière a pu permettre de découvrir les missions de l'EDA, et de la solliciter par la suite pour un enfant suivi par le CAMSP.

Des rencontres entre professionnels par fonction ont eu lieu fin 2020.

EMERGENCE DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT PENDANT LE 1^{ER} CONFINEMENT

Cette période si particulière a été riche en créativité pour l'équipe, qui a su s'adapter et proposer de nouvelles modalités d'accompagnement aux familles.

Selon les besoins des enfants et des familles, un contact régulier avec les éducatrices, les orthophonistes, les psychomotriciens, les psychologues, l'assistante sociale, a été mis en place à distance avec les familles, par téléphone ou en visio avec le logiciel TEAMS.

Des temps de préparation individuels et collectifs ont été mis en place par les professionnels (via TEAMS) pour construire des outils, des fiches d'activités à destination des parents. Les réseaux ANECAMSP et INTERCAMSP ont permis les échanges de nombreux outils et fiches pratiques, nourrissant la créativité de l'équipe.

Plusieurs fiches ont ainsi été envoyées aux familles par mail, ou par courrier avec accompagnement téléphonique ou Visio pour appuyer leur mise en œuvre.

Des points réguliers sont faits entre les professionnels du CAMSP, le médecin et la cheffe de service pour le suivi d'accompagnement.

Tout au long de cette période, un repérage des situations à risque de rupture est réalisé. Cette veille a permis de proposer à une famille repérée comme « fragile » une rencontre avec la psychologue et l'éducatrice au CAMSP.

➔ Les perspectives 2021

Au regard du diagnostic CPOM, les objectifs majeurs à l'horizon 2023 s'orientent autour de 3 axes :

- Concevoir une structure ouverte et inscrite dans une logique de ressource « langage » sur le territoire
- Accompagner les familles dans le choix d'un projet de communication au plus juste de leurs attentes et des besoins des enfants
- Fluidifier le parcours des enfants avant, pendant et après le CAMSP

En 2021, nous poursuivrons les projets qui n'ont pu être finalisés en 2020.

Favoriser la construction du projet de communication de l'enfant :

- Mise en place du document d'information pour les parents (avec l'aide d'une stagiaire orthophoniste), présentant les différentes possibilités oral, oral et LPC, signes, LSF
- Créer des temps d'échange avec les parents spécifiques au projet de communication
- Assurer un suivi de l'information donnée (utilisation du livret de communication)

Développer la logique service ressource « troubles sévères du langage » :

- Organisation de journées de sensibilisation aux troubles sévères du langage en direction des professionnels de l'Education Nationale, des crèches, des assistantes maternelles, des psychomotriciens et orthophonistes libéraux
- Formation certifiante pour 2 professionnels sur la durée du CPOM : une formation en cours, une seconde à prévoir
- Augmentation progressive du temps de médecin spécialiste du langage

Développer les échanges avec les parents et leur place dans le projet de l'enfant :

- Retravailler le temps de synthèse : réfléchir à la place des parents lors des synthèses
- Accompagner les parents dans leurs choix en leur donnant une information claire

Sur le partenariat :

- Lien à créer avec la plateforme TND
- Rencontres à organiser avec les CMPP et CPEA

Sur le plateau technique :

- Réflexion sur le départ du médecin ORL et de son remplacement
- Ateliers bébé-signes : mise en place d'ateliers langage utilisant des signes de la LSF au sein du CAMSP, animé par un professionnel, et à destination des enfants et parents du CAMSP et du grand public
- Création d'une banque de données de livrets et comptines en signes de la LSF, LSF et LPC, à destination des enfants du CAMSP et de leur famille
- Organisation d'une conférence de la CRIP 56 : rôle de vigilance et démarches de signalement



Projet du Jardin Sensoriel

5. INSTITUT D'ÉDUCATION SENSORIELLE (IES)

Par Carole Seveno / Marc Kernén, co-directeurs

➔ Les missions

L'IES accompagne des jeunes présentant une déficience auditive et des jeunes présentant un trouble sévère du langage de 3 à 23 ans avec ou sans problématiques associées.

Les jeunes ont tous une notification de la MDA et présentent des difficultés langagières importantes qui ont des répercussions non négligeables sur les apprentissages scolaires et sur les relations sociales au sein de leur environnement (familial, scolaire, amical, sportif...).

L'agrément est de 77 places mais l'IES a accueilli 81 jeunes en accompagnant le :

- Développement du langage oral, écrit, langue des signes française
- Suivi médical et audio prothétique
- Développement des compétences du jeune sur les versants
 - Des apprentissages scolaires et professionnels
 - De l'autonomie (transport, logement, budget...)
 - De la participation sociale
- Prévention en lien avec les problématiques : maltraitance, harcèlement, santé, hygiène, sexualité, addictions
- Accompagnement des parents et des fratries
- Accompagnement du jeune et de sa famille tout au long de son parcours en évitant les ruptures
- Développement de partenariat : scolaire, ADAPT, FJT, Handi-sport, différents et compétent...

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

Le taux d'occupation réel en journées est en baisse en 2020 avec 81.33% par rapport à 2019 (101.2 %). Celui concernant les nuitées subit le même impact, passant de 99.53% en 2019 à 71.41% en 2020. Cette baisse s'explique par deux éléments. Tout d'abord, le confinement sur la période de mars à mai 2020. En effet, la mise en place de la continuité pédagogique à distance pendant cette période a été difficile pour certains des enfants. Les outils numériques ne sont pas toujours adaptés pour les enfants de l'IES. Les accompagnements ont donc été moins nombreux. De plus, le changement de mode de calcul pour le nombre de journées a eu un impact sur le nombre de journées. Jusqu'au 31/12/2019, nous comptons une journée par mercredi. Or depuis le 01/01/2020, nous comptons une demi-journée pour les présences le mercredi.

Nous continuons à travailler l'inclusion des jeunes de l'IES en travaillant avec 9 établissements sur le département : Ecole Gabriel Deshayes sur Auray, Ecole Eric Tabarly sur Auray, Collège Saint Gildas sur Brech, Lycée Saint Louis sur Auray, Lycée La Mennais sur Ploermel, Lycée EREA sur Ploemeur, Lycée Kerplouz sur Auray, Lycée Louis Armand sur Locminé, Lycée Talhouet sur Hennebont.

Les partenariats, notamment pour les grands se multiplient et permettent un meilleur accompagnement du projet professionnel de chaque jeune.



➔ Les perspectives 2021

- Rénovation de l'internat en investissement
- Mise en place de semaines de répit sur les vacances scolaires à partir d'avril
- Journée sportive en partenariat avec la Fédération HandiSport organisée le mercredi 23 juin
- Former les jeunes aux premiers secours et au 114
- Harmoniser le livret de compétences des jeunes
- Améliorer le travail autour de l'orientation des jeunes pré-professionnels
- Finaliser le projet Code de la Route
- Améliorer le fonctionnement de la « cellule-parcours »
- Travailler avec les autres IES du Grand Ouest et impulser une dynamique régionale
- Re-travailler les différents outils de communication de l'IES en concertation avec le CVS

EFFECTIF
au 31/12/2020

78

Différents projets ont été mis en place tout au long de l'année 2020 :

Avec les primaires : Atelier « Philo », découverte de nouvelles activités sportives, travail sur les poids et mesures, Semaine du « goût », projet « découverte du vivant », Projet « correspondance ».

Avec les collégiens : Réalisation du court-métrage, visite de Brocéliande, atelier couture, atelier bois, projet Art-Thérapie, initiation drones, journée avec la fédération Handisport au Lac aux Ducs de Ploermel.

L'année 2020 aura été marquée par le confinement. En effet, l'IES a fermé ses portes un peu avant le confinement national, soit à partir du 2 mars en rejoignant le Cluster d'Auray. Jusqu'au 11 mai, les modalités pédagogiques ont été réorganisées afin d'assurer une certaine continuité dans les apprentissages et les accompagnements :

- Mise en place de visios avec Whatsapp, et Teams
- Mise en place de Télé-Récité
- Mise en place de RDV à domicile
- Prêt d'ordinateurs

La rentrée s'est organisée sous le signe du Coronavirus. Tous les professionnels et enfants ont été équipés de « masques inclusifs » afin de faciliter la communication.

NOMBRE D'ENTRÉES

13

**DÉFICIENCES/
TROUBLES**



**TSL
41**



33 FILLES 45 GARÇONS



**AUDITIVE
37**

**ÂGE MOYEN
DES ENTRÉES**

10 ANS ET 3 MOIS



**SCOLARISATION
(PÔLE ENFANCE)**

14 SEES 1 / 11 SEES 2

5 SEES 6^{ème} / 9 SEES 5^{ème}

6 SEES 4^{ème} / 8 SEES 3^{ème}

4 Classe Tremplin / 10 Pré-Pro

5 CAP 1 / 5 CAP 2

ÉCART D'ÂGE

le plus jeune

6 ans

le plus âgé

22 ans



NOMBRE DE SORTIES

18

6. PLATEFORME DES TROUBLES SÉVÈRES DU LANGAGE (TSL) par Carole Seveno / Marc Kernen, co-directeurs

➔ Les missions

La plateforme TSL est un lieu de consultation spécifique pluridisciplinaire destiné aux enfants présentant des troubles sévères dans le développement du langage oral. Elle répond à des demandes émanant du Dispositif des Troubles des Apprentissages chez l'Enfant (TAE) ainsi que de médecins spécialistes qui souhaitent un avis complémentaire.

En vue d'améliorer la coordination des acteurs sur le niveau départemental et en lien avec la note de l'HAS parue en décembre 2017 sur les parcours de soin, la plateforme a recentré ses missions sur un niveau 3 d'expertise, le niveau 2 étant couvert par le dispositif TAE ou les Centres d'Action Médico-Sociaux Précoces (CAMSP).

Les demandes de bilans ne proviennent donc plus que du niveau 2.

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

En 2020, nous constatons une baisse significative des demandes de **bilans initiaux** (entretien avec la famille pour faire le point sur la situation de l'enfant et ses besoins). Cela est dû à plusieurs raisons : le confinement, l'absence de médecin, la mise en place de la Plateforme TND et l'incendie du bâtiment central. Les bilans initiaux (bilans pluridisciplinaires à visée diagnostique impliquant une consultation médicale, un bilan neuropsychologique, un bilan orthophonique, un bilan psychomoteur selon les besoins, une prise de contact avec l'école) n'ont pas été maintenus en tant que tels mais la neuropsychologue a reçu régulièrement des familles pour faire des points intermédiaires.

En 2020, il faut compter en moyenne 2 ans pour la réalisation d'un bilan initial pour poser le diagnostic. 38 enfants sont sur la liste d'attente et 9 enfants en attente d'une consultation ou d'un bilan de 2nd avis. Pour les seconds avis, ils sont en général traités dans les 8 à 12 mois.

➔ Les perspectives 2021

- Activer certains leviers pour réduire le délai d'attente actuellement de deux ans pour une première consultation
- Développer les sensibilisations dans les écoles et dans le milieu familial
- Mener des actions d'éducation thérapeutique auprès des parents pour éviter le sur-handicap (troubles secondaires) et modifier les trajectoires du développement des enfants de façon favorable (prévention secondaire)
- Développer la communication autour de ce service



7. DISPOSITIF EILAN

Par Marie-Laure Le Corre, Directrice Générale

➔ Les missions

La mission du service EILAN consiste à mettre à disposition des personnes déficientes sensorielles (déficience auditive ou déficience visuelle) ou de demandeurs divers (collectivités, administrations, professionnels, particuliers...) des aides humaines et techniques visant :

- À pallier les difficultés d'autonomie des personnes (communication, locomotion...)
- À favoriser leur accès à l'information
- À développer leur participation sociale

En matière de déficience auditive (DA), parmi les aides techniques apportées figurent les conseils sur des matériels adaptés (sonnette lumineuse, système d'appel lumineux...) ou des aménagements de postes de travail. La traduction en Langue des Signes Française (LSF), l'interface de communication ou les conseils techniques relèvent des aides humaines.

Concernant la déficience visuelle (DV), le service mène notamment des actions de transcription en braille et en gros caractères, d'adaptation de documents ; des actions de réadaptation en locomotion et en accessibilité (conseils techniques).

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

Le chiffre d'affaires s'élève à 89 470 € en 2020 contre 112 741 € en 2019 et 90 516 € en 2018. La subvention perçue du Conseil Départemental jusqu'en 2019 était de 15 000 €. Cela n'est plus le cas en 2020.

➔ Les perspectives 2021

- Trouver l'équilibre financier d'EILAN
- Ajuster le plateau technique en prévision d'un centre de ressources
- Poursuivre les réunions du collectif EILAN



Dépliant
Le Sous-marin
Flore S645

Dépliant
Cité de la Voile
Éric Tabarly



8. FOYER DE VIE PIPARK

Par Annabelle Le Naour, Directrice

➔ Les missions

Le foyer de vie est un établissement médico-social destiné à l'accueil et l'hébergement de personnes en situation de handicap sensoriel (surdit  et c cit ) dans l'incapacit  d'exercer une activit    caract re professionnel mais qui ont n anmoins conserv  une autonomie physique et/ou intellectuelle suffisante pour r aliser les actes de la vie courante.

Le foyer de vie Pipark a une capacit  de 26 places dont 25 places en h bergement permanent et 1 place en accueil temporaire. Il assure un accompagnement permanent et adapt  favorisant le bien- tre et l' panouissement personnel et social des personnes accueillies.

Les conditions de vie permettent de d velopper leurs potentialit s et de r aliser des acquisitions nouvelles. Les professionnels s'engagent   concilier   la fois, vie en collectivit  et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement. Ils veillent   :

- Prot ger la vie priv e des r sidents
- Respecter l'intimit  des personnes (soins et toilette)
- Impliquer et favoriser leur participation dans l'organisation de la vie collective
- Organiser des temps de convivialit 
- Mettre en place des activit s   vis e  ducative, p dagogique, th rapeutique ou d'inclusion sociale.

Pour contribuer   la pr servation et au d veloppement de l'autonomie, les personnes sont sollicit es   participer selon leur rythme et leurs capacit s :

-   la r alisation des actes de vie quotidienne : la toilette, l'habillement et l'alimentation
- Au rangement et l'entretien de leur espace privatif et au rangement de leur linge
- A communiquer : les outils de communication sont   la fois personnalis s et adapt s   la d ficience sensorielle
- A partager les informations du quotidien (menu, planning des activit s, pr sence des professionnels) :
 - Oralement, en braille et/ou sur support contrast  pour les personnes mal voyantes ou non-voyantes
 - En langue des signes, en pictogrammes et/ou en photos pour les personnes sourdes

➔ Les principales activit s men es au cours de l'ann e 2020

L'ann e 2020 a  t  marqu e par l'apparition de la Covid-19 sur le territoire fran ais. Les r sidents ainsi que les professionnels de Pipark ont  t  tr s t t concern s par le virus puisque, d s d but mars, un cluster est apparu   Auray.

Si le confinement national fut effectif   la mi-mars, les r sidents de Pipark ont  t  confin s d s le 2 mars. Les pratiques et accompagnements ont  t  adapt es aux recommandations sanitaires. Notre priorit  a  t  la protection des r sidents.

1 RE ETAPE : MISE EN PLACE D'UN FONCTIONNEMENT ADAPT  LORS DU 1 R CONFINEMENT

En raison de l'absent isme progressif des professionnels et de la baisse des effectifs de r sidents (choix des familles), nous avons organis  :

➤aupr s des professionnels :

- Une mutualisation des  quipes  ducatives en interne (foyer de vie / foyer d'h bergement), en externe (Liorzig/Pipark) puis renfort associatif (enfance / adulte)
- Un fonctionnement   minima avec 3 professionnels / demi-journ e
- La suppression des temps de travail hors accompagnement : r union et pr paration
- La limitation des entr es dans l' tablissement
- L'arr t des t ches en bin me pour les services g n raux : cuisine et linge
- La commande des  quipements de protection jetables : blouses, tabliers, charlottes, gants, surchaussures
- La mise en place d'une zone de confinement en cas de r sidents malades ou suspects au foyer d'h bergement lib r  par les d parts en famille
- Port du masque obligatoire au 1 r avril 2020

>Après des résidents :

- L'arrêt des activités extérieures : piscine, équithérapie...
- La suppression des retours en famille le week-end
- La mise en place d'un blog « On donne des nouvelles » pour préserver le lien avec les familles
- La limitation des déplacements au sein du foyer : pas d'accès aux locaux des services généraux (cuisine, lingerie)
- La mise en place d'un espace accueil famille sécurisé

>Mise en place des mesures barrières :

Aujourd'hui la notion de « mesures barrières » est connue de tous car vulgarisée. En mars 2020, il a fallu travailler son appropriation par les professionnels et les résidents :

- La généralisation des affichages dans l'ensemble des locaux
- La rédaction et la diffusion des divers protocoles

A destination des professionnels :

- Protocole « Respect des mesures barrières » et des règles de désinfection des locaux
- Protocole de prise de poste / départ de poste
- Protocole de prise en charge d'un résident malade
- Protocole d'équipement pour PEC d'un résident malade
- Protocole de port du masque et utilisation des gants
- Protocole d'entretien de l'environnement d'un résident malade

A destination des résidents et adapté aux handicaps et à leurs niveaux de compréhension :

- Protocole « Respect des mesures barrières »
- Protocole de retour au foyer
- Questionnaire de retour au foyer

A destination des familles :

- Protocole d'accueil des familles
- Protocole de visite des familles
- Information continue des familles par courrier, email ou téléphone

A destination des partenaires :

- Protocole de reprise d'activités
- Protocole d'utilisation de la salle polyvalente

>Actualisation du plan bleu :

Ce travail important nous a permis d'anticiper les points suivants :

- Constitution d'une cellule de crise
- Réalisation d'un plan de continuité de l'activité : PCA
- Sécurisation et confinement de l'établissement
- Communication et lien avec les autorités
- Elaboration des procédures et des fiches actions
- Rédaction des annexes : coordonnées, annuaires, protocoles

2^{ÈME} ÉTAPE : LE DÉCONFINEMENT DE MAI 2020

Il s'est accompagné d'une nouvelle organisation tracée dans un plan de déconfinement qui reprend les actions :

>Après des professionnels :

- Rappel des mesures barrières et des règles d'hygiène et de prévention
- Renforcement de la désinfection des locaux

>Après des familles :

- Possibilité de visite selon le protocole en place/ mise en place d'un espace de visite sécurisé
- Information sur les conditions de circulation
- Autorisation des retours en familles les week-ends dans le strict respect des mesures barrières

>Après des résidents :

- Possibilité de sortie individuelle accompagné avec les règles de distanciation physique
- Possibilité de sorties collectives en petits groupes et en évitant les lieux fortement fréquentés

>Après des intervenants extérieurs :

- Reprise des activités physiques et sportives dans un cadre sécurisé
- Reprise des prises en charge paramédicales.
- Retour possible des bénévoles au cas par cas selon la garantie des mesures barrières
- Reprise des partenariats avec les médiathèques et bibliothèques



Activité peinture

>Lien avec la fiche CPOM N°8 :

Le travail sur les comportements problèmes s'inscrit dans la fiche action N° 8 du CPOM. L'année particulière de 2020 n'a pas permis de poursuivre ce travail comme souhaité. Cependant des conclusions intéressantes quant aux conséquences du confinement sur nos accompagnements sont retirées.

En effet, alors qu'une augmentation des troubles du comportement liés aux suppressions de sorties, des retours en familles et la diminution d'activités organisées étaient à craindre, l'équipe a assisté à une baisse très nette de ces troubles.

Le beau temps, l'absence de RDV fixes et la disponibilité des professionnels ont généré un calme et une douceur de vivre au sein de l'établissement. Un rythme de vie plus doux pour les résidents mais également pour les professionnels, leur permettant d'animer sereinement de nouvelles activités : peinture, atelier bois, jardinage, vélo, trottinette, tricycle, jeux et activités manuelles.

>Reprise progressive des activités au foyer de vie :

En octobre, les activités spécifiques au handicap sensoriel ainsi que les activités de bien-être ont pu reprendre progressivement :

- Harmonie par le chant : pour les résidents déficients visuels (musicothérapeute)
- Atelier d'art plastique : pour les résidents déficients auditifs (artiste plasticienne)
- Par contre, les activités sportives habituelles en extérieur (Sport 56, Gym à la salle de Brec'h et Piscine Alré'O) n'ont pas pu reprendre. Les professionnels du foyer de vie animent les séances de sport et une séance de gym

>Mise en place d'un séjour VAO :

En lien avec la Maison du Golfe de l'Association des PEP56, les équipes ont créé des séjours sur mesure à destination de nos résidents. Cela a été bien couvert par la presse et très apprécié des familles. Une expérience inoubliable riche de nombreuses expériences sensorielles (bateau, plage, paddle, art plastique...) et de rencontres avec des jeunes accueillis dans le centre de vacances et de classes de mer.



VAO : sortie en mer

➔ Les perspectives 2021**INVESTISSEMENTS :**

- Poursuite du renouvellement des ouvertures du foyer : porte et fenêtres
- Mise aux normes du monte-charge
- Renouvellement du matériel informatique
- Remplacement d'un chariot chauffant en cuisine
- Réalisation d'une deuxième porte dans la salle polyvalente suite au rapport de la dernière commission de sécurité en date de décembre 2018
- Renouvellement de mobilier dans les salons des pavillons d'hébergement et de l'espace accueil famille
- Remplacement des luminaires des 35 chambres par des luminaires à leds

ACCOMPAGNEMENT :

- L'objectif prioritaire du début d'année 2021 est la vaccination des résidents du foyer de vie. L'établissement n'était pas prioritaire en février 2021 comme l'était le FAM mais cela a pu s'organiser en avril/mai
- Les travaux de la résidence inclusive à Brech vont démarrer au dernier trimestre 2021 : un travail préparatoire doit se faire auprès des résidents pressentis : réunion d'information, présentation du projet, visite du terrain... Pour certains, il est difficile de se projeter dans une structure qui n'existe pas encore
- Poursuite du travail sur les comportements problèmes avec une réelle réflexion sur les protocoles individuels
- Perfectionnement dans l'utilisation du logiciel OCEALIA

EFFECTIF au 31/12/2020**25****NOMBRE D'ENTRÉES****5****DÉFICIENCES/
TROUBLES****VISUEL
12****AUDITIVE
18****18 FEMMES 11 HOMMES****ÂGE MOYEN
DES ENTRÉES****41 ANS****DURÉE MOYENNE DE
SUIVI EN ACCUEIL
TEMPORAIRE
32 JOURS****NOMBRE DE SORTIES****5****ÉCART D'ÂGE****le plus jeune
30 ans
le plus âgé
74 ans**

9. FOYER D'HÉBERGEMENT

Par Annabelle Le Naour, Directrice

➔ Les missions

Le foyer d'hébergement accueille des personnes adultes en situation de handicap sensoriel et psychique travaillant à l'ESAT La Chartreuse. Il a une capacité de 10 places. Ses missions principales sont les suivantes :

- Maintenir et développer les capacités des résidents
- Développer leur autonomie
- Favoriser leurs relations sociales
- Garantir leur bien-être et épanouissement personnel
- Les accompagner vers une éventuelle sortie en UVE

L'accompagnement est à la fois éducatif, psychologique, médical et paramédical. L'établissement facilite l'accès à la citoyenneté et à l'autonomie aux personnes. L'équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes collectivement et individuellement. Elle les assiste dans les actes de la vie quotidienne et favorise leur intégration sociale. Enfin, elle conçoit et anime des activités adaptées : ateliers d'expression, ateliers loisirs, activités sportives, transferts...

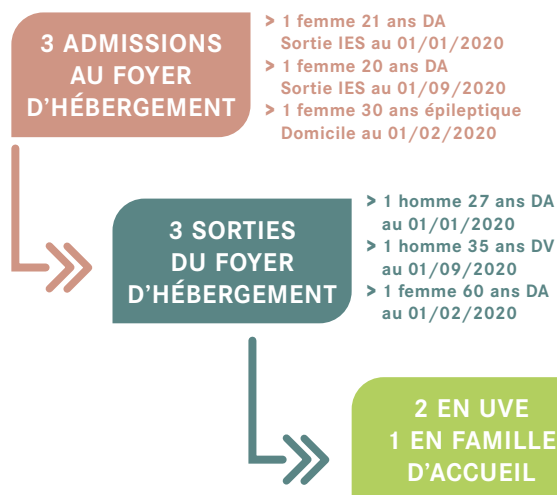
Le foyer est intégré dans son environnement socio-culturel. Les résidents sont pleinement citoyens de la commune de Brec'h et intégré dans le milieu associatif local.

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

L'impact de la crise sanitaire de 2020 au foyer d'hébergement s'est caractérisé par un taux d'absence important de mars à mai. 8 résidents /10 avaient fait le choix d'un retour à domicile dès la fermeture de l'ESAT début mars 2020.

Ces absences ont permis d'organiser une unité Covid en prévision de résidents malades ou cas contacts.

Pour autant, en 2020, le foyer d'hébergement a été sollicité pour de nouvelles admissions rendues possibles grâce à 3 départs : 2 en UVE et 1 départ à la retraite.



Fête de Noël 2020

Les demandes d'hébergement en foyer augmentent depuis 2 ans et sont favorisés à chaque fois que cela est possible, les mouvements entre les différents dispositifs : foyes - UVE - SAVS - Habitat inclusif en 2023. Cela entraine une certaine dynamique tant auprès des résidents du foyer que des professionnels qui y exercent.



Lors du déconfinement de l'ESAT et du retour après des mois en famille en mai 2020, ont été constatées d'importantes pertes de repères chez les personnes accueillies, une augmentation des situations de stress et d'anxiété face à la modulation des temps de travail. Ses difficultés d'adaptation aux changements ont nécessité un accompagnement plus individualisé pour retrouver et préserver les acquis.

Les impacts de l'arrivée d'une population plus jeune :

- Les professionnels adaptent leurs pratiques aux situations que présente une jeune population : dangers d'internet, conduites à risque, addiction aux jeux vidéos, relations sexuelles non protégées, demandes de sorties...
- Les jeunes sortant de l'IES sont en recherche de proximité affective telle qu'ils pouvaient le vivre en internat pour enfant. Par conséquent l'équipe adopte une distance sociale adaptée
- Présence de troubles associés. Cela génère une hétérogénéité des profils. Il est primordial d'évaluer les besoins de chacun et de faire évoluer le projet d'établissement

• Poursuite des ateliers du projet autonomie :

- L'atelier « confection de repas » et « équilibre des menus » : par binôme, ils préparent un dîner pour 2 en passant par toutes les étapes, des courses à la vaisselle
- L'atelier « entretien de son linge personnel » : une machine à laver et un sèche-linge ont été acquis pour cela au pavillon d'accueil indépendants de la lingerie collective

🔄 Les perspectives 2021

INVESTISSEMENTS :

- Rénovation de la cuisine du foyer d'hébergement car peu adaptée à la déficience visuelle : ergonomie des rangements et des déplacements
- Réalisation d'une bordure en pavés afin que les résidents non-voyants se repèrent avec leur canne lorsqu'ils se rendent à l'ESAT

ACCOMPAGNEMENT :

- Organisation de la vaccination des résidents en avril/ mai 2021
- Réactualisation de la grille d'évaluation des compétences pour partir en UVE
- Poursuite du travail sur les comportements problèmes et les protocoles individuels
- Adaptation des documents en FALC, pictogrammes, braille...
- Renforcement de l'information sur l'accueil en foyer d'hébergement auprès du public de l'IES
- Perfectionnement du logiciel OCEALIA Usagers
- Prévoir un transfert pendant l'été 2021



10. UNITE D'ACCUEIL A TEMPS PARTIEL (UATP)

Par Annabelle Le Naour, Directrice

➔ Les missions

L'Unité d'Accueil à Temps Partiel (UATP) est un service destiné à des travailleurs de l'ESAT à mi-temps ou à trois quarts temps ne pouvant pas, ou plus, assurer un travail à temps plein pour des raisons de santé, de fatigabilité ou d'adaptation au travail.

Il met en place des actions permettant de préserver les acquis, de maintenir les liens sociaux et d'éviter l'isolement. Il offre la possibilité de maintenir son bien-être par le sport, la vie culturelle ou sociale et développe la part créative de chacun.

CE SERVICE PROPOSE :

- Des activités sportives : piscine, sport en salle...
- Des activités culturelles : médiathèque et sorties diverses en extérieur
- Des activités manuelles : préparation du marché de Noël, réalisation des cartes de vœux...
- Un atelier cuisine

Le service UATP dispose d'une salle à proximité de l'ESAT dans laquelle les personnes ont accès à un ordinateur, un tableau d'informations (programme des activités), un espace détente (DVD, jeux de société...), du matériel créatif (réalisations de tableaux, couture, fiches cuisine...) et du matériel technique (plastifieuse, machine braille, machine à coudre...).

Un minibus est à la disposition du service.

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

Le fonctionnement de l'UATP a été fortement perturbé à partir du mois de mars et ce jusqu'à la rentrée de septembre. L'ESAT étant fermé en raison de la crise sanitaire liée au COVID, les travailleurs sont restés à domicile.



PLAGES HORAIRES DU SERVICE

Le lundi : 13h30-17h - Le mardi : 9h-12h

Le jeudi : 13h30-17h - Le vendredi : 9h-12h



LUNDI
Activités
manuelles



MARDI
Sorties ou
cours



JEUDI
Balade



VENDREDI
Sport



Activité manuelle : réalisation de cartes de vœux

➤ **De septembre à novembre 2020** : confections des créations pour Noël, des activités en tous genres, manuelles mais également des jeux. Les personnes accueillies ont pu visionner des films, écouter des livres audios et de la musique grâce au poste télé et radio présents.

➤ **L'UATP a bénéficié d'un nouvel ordinateur portable** en 2020 qui a été très utile dans la vie de tous les jours (notamment pour la prise de note des menus de la semaine etc...) et a permis à chacun de se familiariser avec cet outil indispensable aujourd'hui.

➤ **Les ateliers cuisine** : Une fois par mois (le jeudi après-midi ou le vendredi matin) le groupe se rend chez une des personnes qui vit en UVE. Il réalise un plat et un dessert choisi au préalable. Chacun aide à sa réalisation selon ses compétences : lecture des recettes, choix des bons ustensiles et installation, épiluchage, découpe, pesée etc...

➤ **Les sorties à l'extérieur du foyer** : Chaque semaine le groupe fait une balade pour découvrir un endroit. Le bord de mer est privilégié lorsque la météo le permet.

➤ **Au mois de janvier 2020**, il a pu découvrir la nouvelle aire de jeux inclusive pour enfants à Vannes.

➤ Les perspectives pour 2021

- Pratique de l'art floral avec une fleuriste
- Découverte d'un orgue sensoriel au conservatoire de Lorient
- Visite d'un verger « Le verger perdu » à Elven et réalisation de glaces
- Mise en place d'une correspondance écrite pour l'une de nos résidentes
- Décorations pour la fête associative
- Rempotage de plantes vertes, construction d'éléments de décoration pour le petit salon du foyer d'hébergement et pour la chambre accueil temporaire

Une couverture d'accueil plus souple dans la semaine est à organiser afin de recevoir les travailleurs de l'ESAT qui s'absentent de l'ESAT pour diverses raisons : maladie, troubles du comportement...

EFFECTIF
au 31/12/2020

6

**NOMBRE
D'ENTRÉES**

2

**DÉFICIENCES/
TROUBLES**

 **VISUEL
3**

6 FEMMES




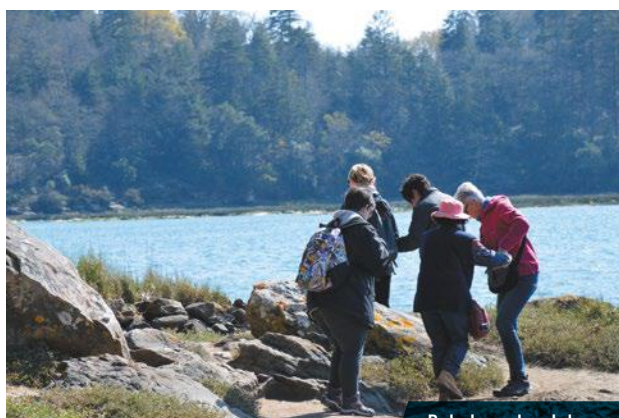
 **AUDITIVE
3**

**ÂGE MOYEN
DES ENTRÉES**

42 ANS

ÉCART D'ÂGE

 la plus jeune
21 ans
la plus âgée
63 ans



Balade en bord de mer

11. UNITE DE VIE EXTERIEURE (UVE)

Par Annabelle Le Naour, Directrice

➔ Les missions

Les UVE (Unités de Vie Extérieure) sont destinées aux personnes disposant d'une certaine autonomie. Les loyers et charges locatives, ainsi que l'alimentation, sont financés par les résidents, qui peuvent bénéficier de l'APL, selon les règles en vigueur.

Les UVE facilitent l'adaptation et l'insertion sociale dans l'environnement. Il peut faciliter le passage entre une structure collective (foyer d'hébergement) et une vie en logement autonome.

Les UVE s'adressent à des travailleurs de l'ESAT vivant de manière indépendante soit en logement individuel ou en colocation. L'Association met à disposition une maison pour 4 personnes à proximité des foyers. La capacité d'accueil du service est de 10 places.

Le suivi est hebdomadaire. L'éducatrice se rend à leur domicile 1 à 2 fois par semaine. Des entretiens individuels peuvent également avoir lieu dans les bureaux du service. Une évaluation des besoins et des capacités est réalisée avec la personne afin d'établir son projet personnalisé.

>Les domaines d'intervention :

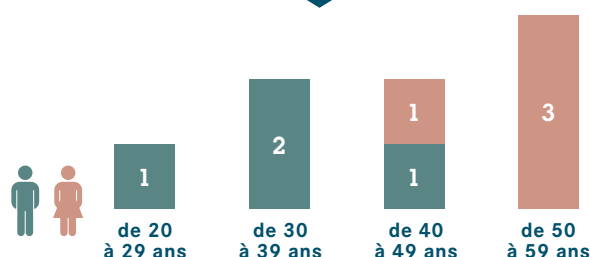
- Soutien psychologique : entretiens individuels
- Soutien dans la vie sociale et familiale : accès aux droits, parentalité...
- Aide dans la vie quotidienne et les activités de la vie domestique et sociale
- Soutien à la gestion administrative et financière
- Appui et un accompagnement contribuant à l'insertion professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- Aide à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes
- Aide à la locomotion et aux déplacements pour les personnes aveugles et malvoyantes
- Soutien et conseils concernant les aides techniques spécifiques à la déficience sensorielle
- Coordination et suivi des actions mises en œuvre par les professionnels extérieurs au service

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

En 2020, le service a accompagné 8 personnes (3 femmes et 5 hommes) soit 2 personnes de plus qu'en 2019. Ces personnes, issues du foyer d'hébergement qu'elles ont pu quitter en raison d'une évolution très positive, se sont installées en logement extérieur UVE ce qui tend à montrer une cohérence de parcours entre les services du Foyer Pipark.

Parmi les 8 personnes, le service accompagne 3 personnes retraitées qui relèvent actuellement du SAVS mais dont les besoins de suivi sont hebdomadaires. Sur le terrain, ce sont les professionnels de l'UVE qui assurent ces accompagnements. Une modification de l'agrément UVE pourrait être proposée afin de ne plus s'adresser exclusivement aux travailleurs ESAT, mais également aux retraités de l'ESAT dont les besoins sont importants.

Répartition selon l'âge et le sexe en UVE



La moyenne d'âge est de 45 ans. Elle a diminué par rapport à 2019 de 50 ans. Cela s'explique par l'arrivée de 2 jeunes hommes de 27 et 35 ans dans le service. Cette moyenne est appelée à diminuer progressivement.

En raison de leur avancée en âge, certaines personnes suivies en UVE, s'orientent vers un habitat inclusif pour le lien social et davantage de sécurité.

>Avec la crise sanitaire :

- Les personnes suivies en UVE ont fait preuve d'une grande adaptabilité face à cette crise sans précédent. Elles ont parfaitement respecté les mesures barrières et les règles de déplacement
- Les professionnels ont maintenu un suivi régulier avec les personnes à domicile en développant davantage la communication via les nouvelles technologies : SMS, appels téléphoniques ou en visio. Ils ont privilégié les visites à domicile chez celles pour qui le confinement a accentué les difficultés psychiques.

➔ Les perspectives 2021

- Réactualisation de la grille d'évaluation des compétences pour partir vivre en UVE : cela en lien avec les jeunes accueillis sur le foyer d'hébergement et qui participent au projet autonomie
- Travail sur le livret d'accueil UVE
- Perfectionnement du logiciel Océalia

12. FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LIORZIG

Par Patricia Le Gloanic, Chef de service

➔ Les missions

Adultes présentant une surdicécité congénitale avec handicaps associés et/ou troubles du comportement. Il a un agrément de 15 places.

La Résidence Liorzig vise l'épanouissement et la socialisation des personnes accueillies par le biais d'un accompagnement personnalisé, adapté et permanent.

Les priorités s'orientent sur les actes essentiels de vie quotidienne, la communication, le maintien et la stimulation des capacités résiduelles (motrices, intellectuelles, sensorielles), la sécurité affective, le bien-être physique et psychologique.

>Les objectifs sont déclinés selon 3 axes :

- Développer l'autonomie au quotidien
- Favoriser le développement de la personne
- Élargir les interactions familiales et sociales

Les actions mises en place sont individualisées selon des stratégies de communication adaptées à chaque situation. Pour la personne sourde-aveugle, le Foyer d'Accueil Médicalisé est un lieu de vie, de soin et d'adaptation.

L'équipe s'appuie sur l'interdisciplinarité, la prise en compte de la personne dans sa globalité et la bienveillance qui constituent ses principes d'intervention.

Le FAM LIORZIG est clairement intégré au dispositif régional handicap rare. Il est reconnu pour ses compétences et ses expériences particulières dans un domaine spécifique : l'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap « surdicécité » primaire.

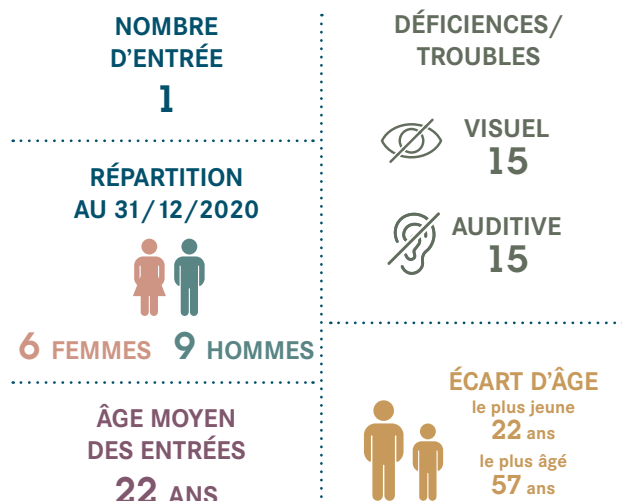
Il offre un appui à d'autres ESMS accueillant un public présentant une double déficience sensorielle, ou une combinaison de déficiences similaires.

L'équipe répond aux sollicitations de l'environnement des missions ponctuelles : information, sensibilisation, conseils... démarche d'évaluation fonctionnelle, outils de communication, organisation de l'accès à la santé et aux soins somatiques...

>Les objectifs en lien avec le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) 2019-2022

- Répondre de manière adaptable aux demandes des personnes en situation de handicap et de leurs familles
- Consolider le réseau des partenaires et identifier des alliances possibles
- Améliorer l'accompagnement des personnes porteuses de handicaps rares

EFFECTIF
au 31/12/2020
15



➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

-> Dans le cadre de nos missions d'appui :

- En début d'année l'équipe a été sollicitée auprès de 3 établissements médico-sociaux accueillant un public présentant une double déficience sensorielle, ou une combinaison de déficiences similaires pour des missions d'appui. En raison de l'évolution de la crise sanitaire il s'est avéré très compliqué de réaliser ces interventions qui ont été reportées
- En juillet, l'équipe relais handicaps rares de Bretagne sollicite notre intervention auprès d'un jeune homme vivant au domicile familial pour un appui technique. Un membre de l'équipe mobile est missionné pour intervenir au domicile de ce monsieur
- En septembre le SAMSAH APF de Vannes nous contacte pour une intervention d'appui, un travail de collaboration est alors réalisé entre eux et le FAM, pour permettre à l'équipe mobile de se libérer et apporter des conseils à l'équipe demandeuse
- Un travail d'études d'une année, mis en place avec le CRESAM de Poitiers en janvier pour être présenté sous forme de thèse en Hollande fin 2020, a été perturbé. Les visites sur site et le travail d'observation ainsi que les films ne pouvaient pas être réalisés

Il a fallu s'adapter et mettre en place une nouvelle organisation par visio et échange avec zoom, demandant beaucoup plus d'investissements et de temps aux professionnels qui filmaient eux-mêmes les scènes quotidiennes. Ce travail n'est pas terminé et il est reconduit sur l'année 2021

- En décembre un colloque s'est réalisé « sur la mobilité des personnes en situation de handicaps rares » sur Rennes, il était organisé par l'ERHR avec la participation de 3 professionnels du FAM
- Malgré les difficultés rencontrées sur l'année 2020, le FAM a continué son travail de collaboration avec le PCPE 29 pour permettre à une famille un peu de répit au moment d'accueillir son enfant à domicile, mais aussi de finaliser des dossiers d'admission dans des structures plus adaptées pour cette personne



Activité dessin au FAM

>Dans le cadre de la crise sanitaire en lien avec la covid-19

- Une étroite collaboration s'est établie avec les acteurs du domaine médical et du soin notamment avec la maison médical Ty Med à travers une mobilisation du réseau externe
- En mars mise à jour du plan bleu, avec une réactualisation en octobre, ce travail a permis d'élargir notre réseau en interne auprès des services et établissements de l'Association et de concrétiser un partenariat avec le CHBA de Vannes
- Dans le but d'apporter un peu de répit aux familles un séjour spécifique a été proposé en partenariat avec les PEP 56
- L'accueil de deux nouveaux professionnels de santé : un médecin généraliste et une nouvelle infirmière
- Tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire, des protocoles ont été rédigés pour respecter les mesures barrières. Cela a donné lieu à une consultation du conseil de vie sociale
- Information quotidienne des résidents avec des outils spécifiques (compréhension)

>Dans le cadre des activités extérieures

- Une nouvelle convention avec l'association Equilibre pour un projet cirque
- Un projet Médiathèque avec le centre culturel d'Auray
- Reprise de l'activité zumba
- Reprise partielle de l'activité arthérapie

>Dans le cadre des activités en interne

- Ateliers jardinage - cuisine - pâtisserie
- Bains bien-être et relaxation – stimulation basale - snoezelen - motricité avec le parcours sensori-moteur
- Activités manuelles et stimulantes
- Les sorties estivales (petit train - pédalo - visite a la ferme - expositions adaptées à la déficience sensorielle)

>Les prises en charge paramédicales

- Bains thérapeutiques et marche stimulation motricité
- Atelier cuisine et sensoriel



Stimulation

13. DISPOSITIF TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE CHEZ L'ENFANT (TAE 56)

Par Corinne Le Mestre, Directrice



➔ Les missions

Le dispositif des Troubles de l'Apprentissage chez l'Enfant (TAE 56) est une cellule de coordination de la prise en charge des troubles des apprentissages.

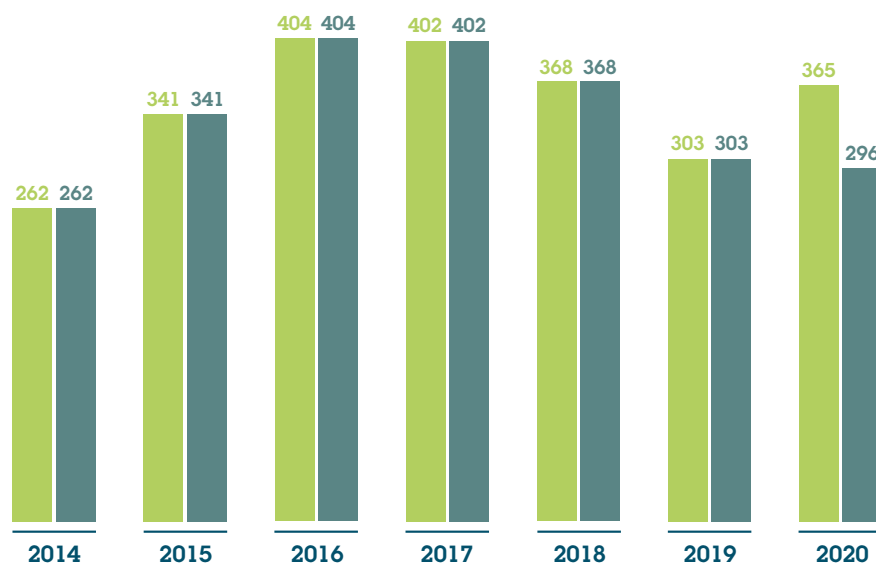
Le dispositif a été officialisé dans le cadre du CPOM 2013-2017. Sa mise en œuvre effective date de décembre 2013.

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

Constitution du plateau technique : directrice, neuropsychologue, médecin pédiatre, médecin neuropédiatre coordinateur, secrétaire. Le dispositif TAE 56 permet d'assurer une expertise des situations complexes d'enfants avec des difficultés scolaires : recueil, étude des demandes. Il soutient l'échange avec les familles et les professionnels.

Dossiers TAE 56

■ Nombre de demandes de prise en charge sur le service
■ Nombre de demandes traitées

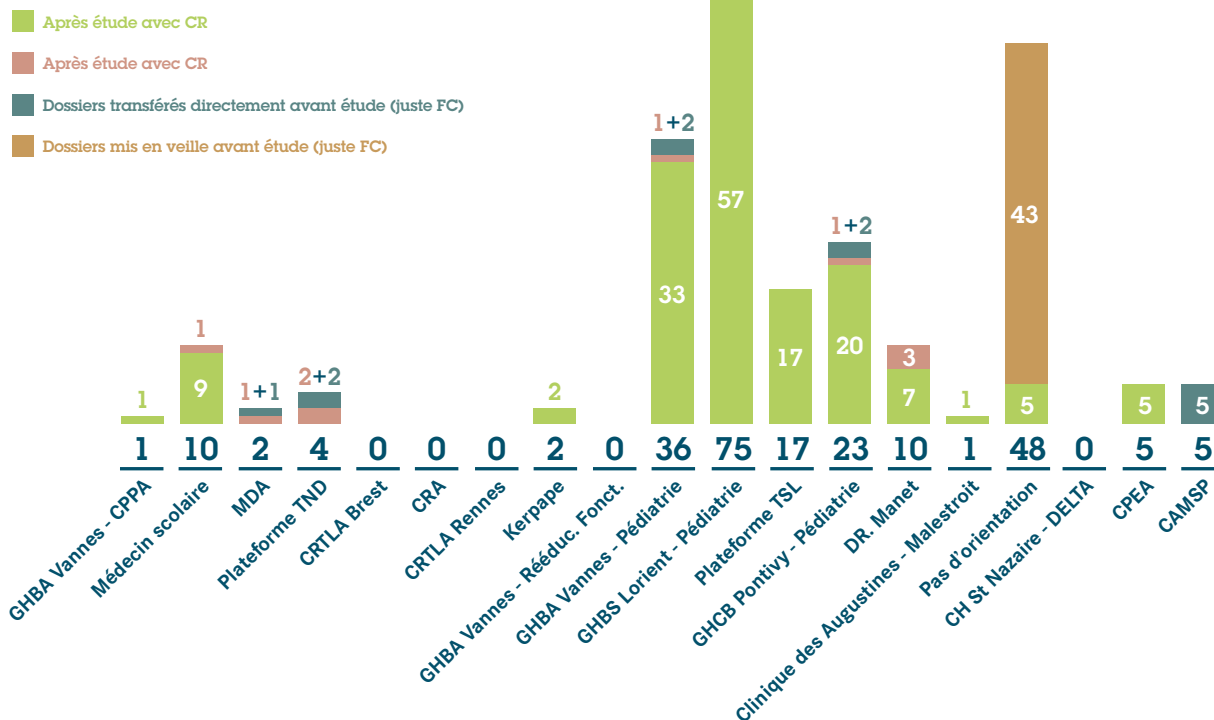


total de
2445
dossiers

total de
2376
dossiers

L'écart entre les demandes « prise en charge et traitées » s'explique par l'ouverture de la plateforme TND au 1^{er} septembre 2020, ce retard sera rattrapé sur 2021.

Orientation vers des consultations spécialisées et autres en 2020



>Ouverture de la plateforme TND 56 (0-7 ans) au 1^{er} septembre 2020 :

Face au repérage précoce d'une suspicion du Trouble du Neuro-Développement (TND) chez un enfant de moins de 7 ans, la plateforme a pour mission de :

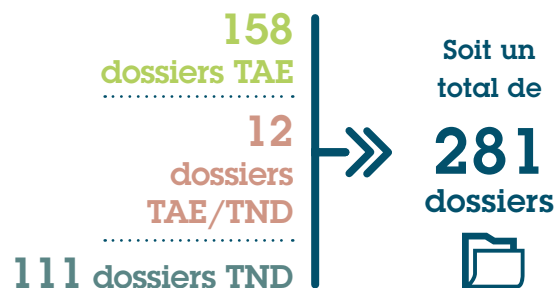
- Soutenir les familles
- Faire du lien avec les familles, les professionnels du soin, l'école, en coordonnant le parcours de l'enfant
- Permettre l'accès à une évaluation et une rééducation précoce financée et coordonnée pour une année (financement par l'Assurance Maladie...)

Décision de l'ARS en date du 19 juin 2020, du rattachement de la plateforme TND 56 spécialisé au CAMSP audition et langage. L'AGD porte l'actuel dispositif TAE 56 sur lequel s'appuie la nouvelle plateforme TND 56. Le budget de fonctionnement de plateforme TND 56 en année pleine est de 219 788 €.

La montée en charge de la plateforme 56 se passe plutôt bien car elle bénéficie de l'expertise et du réseau du dispositif TAE 56 implanté sur le territoire depuis 2013 et reconnu.

Le COPIL est très représentatif des ressources du territoire.

Quelques chiffres depuis le 1^{er} septembre 2020





> Délais d'attente/saturation des dispositifs

Les départements 22 et 29 ont 4 mois d'attente, les libéraux ne parviennent plus non plus à accompagner la forte demande (délais d'attente chez eux également... ce qui peut entraîner de la décontractualisation). Décision de suspendre les appels et la réception des grilles de repérage durant 1 mois mais de maintenir la qualité du travail.

Les délais d'attente des départements 35 et 56 sont en forte hausse.

> Modalités de déclenchement des parcours par les PCO/articulation avec les libéraux

Les médecins adresseurs ne participent pas aux synthèses (à 6 mois) car absence de rémunération et/ou de temps. Des évolutions sont espérées.

> Mise en place d'un GT médical sur la formation/sensibilisation des médecins aux TND

- Recensement des formations
- Formations en e-learning

🔄 Les perspectives 2021

> **Le dispositif TAE56** devra également maintenir et développer :

- Ses liens avec la plateforme TSL AGD
- Les projets avec le SSEFS et l'IES autour des MPA (matériel pédagogique adapté), des adaptations pédagogiques à l'école...
- Le travail collaboratif soutenu au niveau régional (CRTLA de Rennes, CRTA de Brest...)
- Entretien des liens avec les partenaires

> **La plateforme TND56 :**

- Poursuivre la montée en charge de la plateforme
- Structurer son COPIL (gouvernance, invités...)



La plateforme, pour qui ?

La plateforme TND 56 accompagne les enfants de 0 à 7 ans susceptibles de présenter un Trouble du Neuro-Développement.

Sont ainsi concernés les :

- Troubles du Spectre de l'Autisme - TSA
- Troubles du Développement Intellectuel - DI
- Troubles de langage écrit, dyslexie, dysorthographe
- Troubles de langage oral, égarphazie
- Troubles du raisonnement logico-mathématique, dyscalculie
- Troubles de l'acquisition des coordonnées spatiales
- Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité - TDAH
- Tics et troubles moteurs

Si vous suspectez l'un de nos troubles chez votre enfant ou chez un enfant que vous accompagnez, la plateforme peut vous venir en aide.

Les missions

Faire au repérage puis au diagnostic des enfants de 0 à 7 ans, la plateforme TND 56 :

- Soutient les familles
- Fait du lien entre les professionnels
- Permettent l'ajustement de l'éducation précoce

La saisie de la plateforme

Les professionnels libéraux ayant conventionné avec la plateforme :

- Les pédiatres et médecins généralistes libéraux
- Les médecins et psychologues de l'éducation nationale
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les acteurs de 1^{ère} ligne

- CAMSP
- CAMSP Pontivy
- CAMSP Lorient
- CAMSP Auray

Les acteurs de 2^{ème} ligne

- CAMSP Vannes / Auray
- CMPP Lorient
- CMPP Pontivy / Guéhennic-sur-Scorff
- CREA AHS
- CREA EPISM Charcoz
- CREA EPISM Murbihan

Les pôles de pédiatrie et de rééducation des établissements de santé :

- CHS Vannes
- CHS Lorient
- CHS Pontivy
- CMRFP Kerape

Les acteurs de 3^{ème} ligne

- CHU / IJED de Vannes
- CRTLA
- Équipes de coordination : PCPE St. GAC, ERH, dispositif de suivi des enfants vulnérables.

L'ensemble des adhésions sont décrites sur le site : www.ag56.fr

Notre équipe

Elle fonctionne en partenariat direct avec celle du dispositif TAE56 (Réseau des Apprentissages chez l'Enfant), soit le total :

- Un binôme de coordination : directeur et médecin neuro-pédiatre
- Deux assistantes de coordination dont les missions sont de : Récupérer le formulaire d'adressage de la mission prescrite; Faire l'interface avec l'Assurance Maladie pour le paiement des actes; Assurer le suivi des dossiers.
- Deux médecins experts : Deux pédiatres spécialisés dans les troubles des apprentissages, Un neuropédiatre, Un pédopsychiatre.
- Un neuropsychologue
- Un intervenant de coordination

Nous contacter

Plateforme TND 56 - Direct. BP 30247
 56400 Auray CEDEX
 02 97 23 08 74 - 06 98 83 27 72
plateforme.tnd56@ag56.fr
www.ag56.fr

14. SERVICE DE SOUTIEN A L'EDUCATION FAMILIALE ET A LA SCOLARISATION (SSEFS)

Par Corinne Le Mestre, Directrice

➔ Les missions

Le SSEFS est un service médico-social ambulatoire intervenant dans le cadre de l'accompagnement familial, de l'intégration scolaire et sociale pour les enfants et adolescents présentant un trouble de la communication.

Les jeunes concernés ont une déficience auditive sévère ou profonde, moyenne dans certains cas. D'autres peuvent présenter un trouble sévère du langage avec ou sans déficit auditif ; ils peuvent être âgés de 3 à 25 ans. Ils suivent une scolarité dans un établissement ordinaire du Morbihan (école, collège, lycée).

L'admission dans le service est prononcée par la directrice du Service après notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Cela est formalisé par un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) qui est établi entre les diverses parties, l'enfant représenté par son représentant légal et le SSEFS.

La mission du SSEFS est de mettre en œuvre :

- Un projet personnalisé pour chaque enfant, définissant ses besoins et les moyens de compensation
- Un soutien à l'inclusion scolaire, comprenant une aide aux apprentissages scolaires, une rééducation du langage, et si besoin, un accompagnement LfPC en classe
- Un soutien à l'intégration sociale, à l'autonomie, et des activités éducatives
- Un accompagnement familial
- Un accompagnement de soin

La co-construction du projet de l'enfant avec les familles s'est engagé dans un travail pluridisciplinaire en s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM relatives aux « Attentes de la personne- le projet personnalisé », décrites dans le Code de l'Action Sociale des Familles (CASF) : « Droit de participation directe de l'utilisateur ou de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne ».

Jeunes accompagnés
au 31/12/2020

EFFECTIF

67

Âge moyen des entrées :
10 ans et demi

PUBLIC
13 entrées



28 Filles 39 Garçons
46 DA dont 8 LfPC
21 TSL

SCOLARISATION



26 en primaire
28 au collège
13 au lycée



DURÉE MOYENNE DE SUIVI :
4 ans et 10 mois

ECART D'ÂGE



le plus jeune
6 ans
le plus âgé
18 ans

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

>Nos interventions 2020 :

Il est à souligner que l'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire. Les professionnels ont dû puiser dans leurs ressources individuelles et collectives pour trouver des réponses permettant de concilier rigueur des mesures sanitaires et réalités humaines.

Le défi était double : permettre une continuité des accompagnements et maintenir un cadre institutionnel et coordonné pour le travail d'équipe.

Le SSEFS s'est organisé pour que tous les jeunes disposent d'un ordinateur (prêts pour ceux qui n'en disposaient pas). L'informaticien des SESSAD s'est tenu à disposition des familles et des professionnels pour mettre en place le système de visio à distance. Dix jours après le début du confinement toutes les familles étaient connectées.

Ainsi, un lien a pu se maintenir avec chaque famille. Une continuité s'est mise en place pour le soutien à la scolarité, des cours de LfPC, des entretiens psychologiques et éducatifs se sont réalisés par téléphone et par visio, une guidance rééducative s'est opérée en visio demandant l'implication plus grande des familles. Les temps de réunion d'équipe se sont maintenus via Teams ainsi que les rencontres familles autour du projet des enfants.

Le virtuel ne peut pas remplacer la richesse du présentiel dans le travail d'acquisition de l'autonomie (AV), locomotion, rééducation orthoptique) ni dans le soutien à la scolarisation, les activités en classe, la manipulation de matériel, pour l'apprentissage des notions nouvelles (apprentissage du braille).

> La réunion de rentrée pour les familles en septembre 2020 :

À la rentrée 2020, 13 familles ont participé à cet événement, le taux de participation est de 20 %.

>Les regroupements, activités collectives proposés aux jeunes accompagnés par le SSEFS, viennent compléter l'accompagnement individuel. Cela favorise la socialisation et la pairémulation. Il s'agit aussi de pouvoir rencontrer d'autres enfants présentant des troubles sévères du langage et/ou une surdité et ainsi rompre le sentiment d'isolement et d'étrangeté que la réalité d'inclusion individuelle peut parfois faire apparaître.



Regroupement de SSEFS

> **Thèmes des regroupements** : Top chef/poterie et médiation animale. 15 jeunes ont participé à ces regroupements proposés tout au long de l'année. 5 regroupements ont été annulés du fait de la crise sanitaire.

> **Une rencontre « expression des usagers »** proposée en janvier 2020, 2 familles ont pu y participer et 3 jeunes ont bénéficié de la garderie.

> **Les cours de communication** proposés dans le cadre du pôle enfance (CAMSP, IES, SSEFS). Le SSEFS propose des cours de communications en LfPC (langue française parlée complétée) à destination des parents et des fratries tout au long de l'année. Ces cours visent à établir une meilleure communication avec l'utilisateur. Au cours de cette année, les cours ont lieu principalement en visio et en individuel.

>Regroupement « à la recherche du trésor caché » proposé au mois de juin 2020 :

Objectif permettre aux jeunes de se retrouver autour d'une activité ludique « à la recherche du trésor caché » après la période de confinement.

> **Réunion de finalisation de projet** proposée aux familles sur site tout au long de l'année. Le taux de participation aux RFP est de 72 %. Les RFP ont pu se réaliser en visio. Ce taux est en augmentation par rapport à l'année 2019.

> **La formation des professionnels** a représenté 51 jours de formation pour 36 professionnels, les professionnels se sont engagés dans des actions visant à l'acquisition, au maintien et au développement des connaissances. En raison de la crise sanitaire, le nombre de jours de formation a été divisé par trois.

Le comité qualité a pu travailler avec l'équipe du SSEFS sur les actions d'amélioration de qualité :

- Création des livrets accueil, accessibilité pour les jeunes (enfants et adolescents) remis et expliqués à chaque jeune par le professionnel référent lors de son admission dans le service
- Mise à jour du règlement de fonctionnement
- Mises à jour des protocoles pour l'utilisation d'Océalia

Le SSEFS n'a pas de fiche action spécifique dans le cadre du CPOM (2018/2022), toutefois les enjeux sont transverses pour le SSEFS qui participe au niveau associatif à l'amélioration continue de la qualité et aux enjeux d'accompagnement des usagers en introduisant une logique de parcours et de partenariats renforcés.

➡ Les perspectives 2020

LES PERSPECTIVES DU SSEFS ACCENTUERONT :

> Notre ancrage sur le territoire :

- Renforcer notre expertise : ressources déficience sensorielle et troubles sévères du langage (livre audio, gros caractères, transcription, prêt de matériel pédagogique adapté...avant une demande MDA par exemple)
- Respecter les dispositions réglementaires, notamment dans le cadre de la « Réponse Accompagnée Pour Tous », apporter une réponse le plus tôt possible, en lien avec la cellule de coordination des parcours AGD pour une meilleure individualisation des réponses
- Renforcer les actions en faveur de la scolarisation inclusive des jeunes en situation de handicap sensoriel et dys (référentiel d'activités en lien avec le référentiel de compétences)
- Renforcer la pair-aidance : se former à l'autodétermination

>Notre transversalité/mutualisation :

Poursuivre le rapprochement SJDV et SSEFS :

- D'optimiser les fonctions de management
- De fédérer les compétences transversales entre les équipes, développer des liens entre les professionnels d'un même corps de métier
- De mettre en œuvre les actions de formation communes (organisation d'une journée de cohésion d'équipe)
- De sensibiliser l'environnement par des actions inter-services à la déficience sensorielle (sensibilisation conjointe AESH de l'EN)

>Notre expertise :

- Développer les projets avec le TAE56 autour des MPA (matériel pédagogique adapté), des adaptations pédagogiques à l'école

15. SERVICE DES JEUNES DÉFICIENTS VISUELS (SJDV)

Par Nicolas Métayer, Chef de service

➔ Les missions

Le Service pour Jeunes Déficients Visuels (SJDV 56) a été créé en octobre 1997. C'est un service médico-social ambulatoire intervenant dans le cadre de l'accompagnement familial et l'éducation précoce (SAFEP) pour 5 jeunes enfants déficients visuels de 0 à 3 ans et dans le cadre de la scolarisation et de l'aide à l'acquisition de l'autonomie pour 40 enfants et adolescents déficients visuels de 3 à 20 ans (SAAAS).

Depuis septembre 2009, une convention de partenariat avec la Mairie d'Auray et l'Education Nationale offre un accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique renforcé pour 5 jeunes déficients visuels ayant entre 5 ans et demi et 12 ans rencontrant des difficultés dans les apprentissages fondamentaux (ULIS élémentaire Trouble des Fonctions Visuelles).

Depuis fin 2017, le SJDV est reconnu service référent Handicap Rare sur le champ de la déficience visuelle pour un public enfant ce qui lui permet de développer des missions d'appui auprès des ESMS et de participer à l'équipe mobile ERHR dans le cadre de plans d'intervention élaborés avec l'ERHR Bretagne.

En 2019, le second CPOM a permis le développement d'actions sur les situations en attente d'admission à travers le «Dispositif Ressource Famille» ainsi qu'un nouveau partenariat au niveau de l'ULIS collège de Plescop pour l'accueil de deux jeunes déficients visuels.

Ses missions et son fonctionnement sont organisés selon un cadre législatif et réglementaire clair défini par l'annexe XXIV, le CASF, la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale de 2002 ainsi que la loi de 2005 qui en précise l'organisation.

Les missions principales du SJDV sont :

- L'éducation précoce (éveil sensoriel, développement psychomoteur, soutien à la scolarisation et à la communication)
- L'accompagnement familial (accueil des familles, conseils, informations, partenariat pour le projet scolaire...)
- L'aide à l'acquisition de l'autonomie (situation de vie quotidienne, déplacements, pratiques culturelle et sportives...)
- L'aide à la scolarisation individuelle (transcription et adaptation des documents, médiation pédagogique individualisée...)
- L'aide à la scolarisation collective (accompagnement en lien avec l'enseignant spécialisé, activités éducatives, accompagnements social, temps collectifs, sorties...)
- Le partenariat et l'appui professionnel concernant la problématique visuelle (enseignants d'accueil, autres SESSAD, IME...)

Ces différentes missions sont investies de manières différentes en fonction du dispositif dont relève l'enfant accompagné (SAFEP, SAAAS, ULIS TFV).

Ainsi, dans le cadre du premier CPOM, l'accueil modulé d'enfants du SJDV à l'internat de l'IES s'est mis en place depuis juin 2015. Pour cet accueil spécifique d'enfants déficients visuels sur l'IES, un appui par la présence de l'éducatrice spécialisée du SJDV est nécessaire. Les objectifs de réduction de la fatigue liée au transport et de développement de l'autonomie sont atteints pour les jeunes accueillis en 2017. Cette proposition d'accueil rencontre une attente forte des familles.

➔ Les principales activités menées au cours de l'année 2020

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA COVID-19

Le temps du confinement de mars à mai 2020 a nécessité une adaptation très rapide des professionnels du SJDV, des familles et des jeunes. Les professionnels ont fait preuve de créativité et une modification du cadre d'intervention a été nécessaire.

Au-delà des accompagnements en individuel et des prestations d'adaptations et de transcriptions de documents, le SJDV a pu mettre en place différentes actions collectives telles que : le groupe "mini-séjour", le groupe Ciné Ado, le groupe PLR (Pré-lecture, Langage, Représentation), groupe fratrie et sortie AlreKids.



Travail avec la canne par 3 jeunes de 6 ans

➔ Les perspectives 2021

- Poursuivre le rapprochement SJDV et SSEFS (formation commune, journée des SESSAD...)
- Maintenir l'expertise du SJDV, en formant un professionnel en tant que instructeur de locomotion, et en assurant le remplacement de l'orthoptiste
- Poursuivre le partenariat avec l'Éducation Nationale dans le parcours des jeunes déficients visuels
- Déployer l'activité associant l'animal au sein du sein du SJDV lors des séances d'ergothérapie, accès à la formation « médiation canine et préparation à la certification du chien de médiation »




Séance de médiation animale avec Roxy

EFFECTIF
au 31/12/2020
45

NOMBRE D'ENTRÉES
2

DÉFICIENCE VISUELLE
13
avec troubles associés


26 FILLES 19 GARÇONS

ÂGE MOYEN DES ENTRÉES
9 ANS ET 2 MOIS

ÉCART D'ÂGE
le plus jeune
5 ans
le plus âgé
20 ans

NOMBRE DE SORTIE
6


DURÉE MOYENNE DE SUIVI
5 ANS ET 10 MOIS

SCOLARISATION
2 non scolarisés
5 en maternelle,
20 en primaire
14 au collège
4 au lycée



16. PERSPECTIVES TRANSVERSALES 2021

Par Marie-Laure Le Corre, Directrice Générale

➔ Déployer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil prospectif obligatoire. Il s'agit d'une pièce clé des contrats pluriannuels d'objectif et de moyens (CPOM).

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) explicite les choix stratégiques et les enjeux liés à la gestion des investissements.

L'Association a pris du retard en matière d'investissement. L'objectif de l'exercice à venir est de remettre à plat les besoins et de reprogrammer les échéances pour chaque ESMS.

➔ Poursuivre la mise en œuvre du Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2019-22

Le CPOM, qui constitue un « contrat de progrès » entre le gestionnaire et les autorités, va se déployer pendant 4 ans. Il est possible qu'il soit prolongé de 1 an jusqu'en 2023.

L'AGD est tenu de transmettre un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) l'année qui suit la signature du CPOM et devra participer à un comité de suivi chargé de veiller à la bonne exécution du contrat à minima en 2020 et en 2022. L'association a sollicité l'ARS qui a temporisé pour le moment.

➤ **Action 1** : S'engager résolument dans la construction de réponses individuelles adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap (pilote : DG en lien avec les directeurs des ESMS). Référence au Rapport Zéro Sans Solution, à la démarche RAPT, à la mission de coordonnateur de parcours dans le cadre des PAG.

➤ **Action 2** : Développer une proposition territoriale à la poursuite de la scolarisation des enfants accueillis en ULIS TFV élémentaire (pilote : Nicolas Métayer sur les SESSAD).

➤ **Action 3** : Améliorer le parcours de scolarisation des enfants et des jeunes qui présentent des problématiques associées complexes en partenariat avec l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture (pilote : Marc Kernen sur l'IES).

➤ **Action n°4** : Garantir le dépistage et la prise en charge précoce du handicap (pilote : Christine Madelenat sur le CAMSP).

➤ **Action n°5** : Structurer et pérenniser le fonctionnement des dispositifs (pilote : DG en lien avec les directeurs des dispositifs à savoir Corinne Le Mestre sur le TAE 56 et Marc Kernen sur la Plateforme TSL et la pilote de l'ERHR Gaëlle Le Pabic).

➤ **Action n°6** : Adapter les dispositifs TAE 56 et la Plateforme TSL à leur environnement (pilote : Corinne Le Mestre sur les SESSAD et Marc Kernen sur l'IES).

➤ **Action n°7** : Répondre aux besoins des jeunes déficients visuels sur le territoire (pilote : Corinne Le Mestre directrice du SSEFS et du SJDV).

➤ **Action n°8** : Prévenir et prendre en charge les situations de « comportements problèmes » liés aux handicaps associés (pilote : Annabelle Le Naour sur les foyers et services d'accompagnement).

➤ **Action n°9** : Mieux prendre en compte l'évolution des publics accueillis et la transition d'évolution générationnelle (pilote : DG en lien avec les responsables ESMS y compris l'ESAT).

➤ **Action n°10** : Etudier la faisabilité de mise en œuvre d'un dispositif de diagnostic surdité et cécité pour des enfants/adultes présentant des déficiences intellectuelles et/ou des troubles du comportement (Pilote : Annabelle Le Naour en lien avec les directeurs du Pôle Enfance).



➤ **Action n° 11** : Améliorer l'accompagnement des personnes porteuses de handicaps rares (pilotes : Nicolas Métayer et Patricia Le Gloanic, chefs de service des établissements référents handicap rare).

➤ **Action n° 12** : Répondre aux besoins des familles en matière de guidance parentale (choix de projet de communication du jeune et renforcement du soutien à la parentalité). (Pilote : Marc Kernén sur le CAMSP et l'IES).

➤ **Action n° 13** : Développer des actions de prévention et d'éducation à la santé adaptées aux publics accueillis (Pilote : Patricia Le Gloanic en lien avec l'équipe de direction).

➤ **Action n° 14** : Structurer et faire évoluer les missions de la gouvernance politique et stratégique (Pilote : DG en lien avec les administrateurs et cadres de l'Association).

➤ **Action n° 15** : Améliorer et poursuivre le déploiement de l'informatisation des fonctions de soins et d'accompagnement (Pilote : DG en lien avec tous les professionnels de l'AGD).

➔ Atteindre les objectifs régionaux d'activité retenus par les autorités

Des cibles régionales (jours d'ouverture, taux d'occupation, décomptes des absences, et nombre de séances par personne) ont été définies à l'échelle régionale. Elles jouent le rôle de « plancher », c'est-à-dire qu'elles ne constituent pas en soi un but, mais un minimum à atteindre.

Ces cibles portent un enjeu de bonne gestion des ressources budgétaires régionales pour faire en sorte que les ESMS effectuent un niveau d'activité, qui soit en regard avec la dotation globale dont ils bénéficient par leur entrée en CPOM.

Il s'agit également d'un enjeu de réponse aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'harmonisation des définitions des indicateurs a été facilitée avec la publication d'un Guide méthodologique de la mesure de l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux par la CNSA en janvier 2019.

Un travail technique a donc été lancé entre l'ARS et les CD dans l'objectif de proposer :

- Des définitions communes (issues du guide de la CNSA)
- Des méthodes de comptabilisation partagées de l'activité
- Une révision des seuils « plancher », notamment à partir des chiffres réels des activités constatées régionalement
- Des indicateurs de contextualisation de l'activité

Le siège a reporté toutes ces données dans les annexes activités. Les ESMS tenteront en 2021 de s'en rapprocher au maximum et d'adapter les plateaux techniques si besoin.

Durant l'été 2019, un état des lieux de l'activité des ESMS PH sous compétence exclusive ARS ou partagée avec les CD sur l'année 2018 a été réalisé pour permettre une analyse d'ensemble. Des nouvelles propositions de cibles « plancher » ont ainsi été calculées à partir de ces éléments (en général les médianes régionales). L'objectif final est de réaliser un livrable méthodologique sur l'activité à destination des gestionnaires et de pouvoir l'appliquer. Ce travail a été différé dans l'attente des conclusions nationales des travaux sur SERAFIN-PH.

L'Association représente la FISAF sur les mesures de l'activité car cela représente un enjeu fort pour l'Association.

➔ Divers axes de travail pluri annuels au niveau de la vie associative

- Accompagner le virage inclusif du pôle adulte
- Participer à la transformation de l'offre médico-sociale
- Rester dynamique au niveau partenarial
- Porter les projets innovants de l'Association
- Déployer le logiciel AGEVAL afin d'améliorer la traçabilité et l'amélioration continue de la qualité



➔ Mission nationale sur la transformation des ESAT initiée par le secrétariat d'Etat de SOPHIE CLUZEL

Le 12 mai : présentation de la synthèse des travaux de concertation issus de la démarche de transformation des ESAT.

Réflexion collective. Groupes de travail thématiques avec une pluralité d'acteurs du secteur (environ 100 participants). L'Association Gabriel Deshayes y était en tant que tête de réseau FISAF.

Les ESAT sont reconnus comme étant des acteurs économiques et sociaux majeurs, ancrés dans leurs territoires. Ils constituent des passerelles pour permettre aux travailleurs en situation de handicap d'être acteurs de leurs parcours professionnels, tout en les sécurisant.

Ils proposent des activités professionnelles diversifiées, dans et hors les murs, des cursus de formations et des soutiens pour contribuer au bien-être, accompagner les projets et favoriser l'inclusion en entreprise, dans des contextes d'activité et d'environnement pluriels.

Cette réflexion a donné lieu à 17 engagements répartis en 4 axes :

- Favoriser une dynamique de parcours des personnes en situation de handicap
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes
- Accompagner la transformation des ESAT dans un contexte de relance économique solidaire et inclusive
- Assurer l'attractivité des métiers et la reconnaissance des professionnels

Nous nous félicitons des propositions constructives qui confortent la dimension inclusive des ESAT conformément au rapport de l'IGAS tout en prenant en compte les droits des personnes concernées et la diversité de leurs projets.

Les orientations retenues nous semblent de nature à contribuer à une évolution significative du secteur et à une modernisation des organisations tout en rendant les travailleurs en situation de handicap plus proches du droit commun.

Si nous apportons notre adhésion à la démarche et aux propositions formulées, nous avons attiré l'attention sur quelques points afin de parvenir à une mise en œuvre optimale.

Il est indispensable de consolider la mission d'accompagnement vers l'emploi en faisant évoluer le modèle économique des ESAT et en préservant leur offre de soutien afin qu'ils puissent proposer à tous, y compris les plus éloignés de l'emploi, une réelle inclusion. Seulement 4% des travailleurs sortent aujourd'hui vers le milieu ordinaire. Les allers retours avec le milieu de l'entreprise doivent être facilités.

Cette ambition doit, par conséquent, s'accompagner d'une mesure d'impact et d'un engagement financier de l'Etat à la hauteur des enjeux et cela dans la durée.

Pour évaluer qualitativement la façon dont sont accompagnées les personnes dans la réalisation de leur projet de vie, des indicateurs qualitatifs ont été proposés par les acteurs.

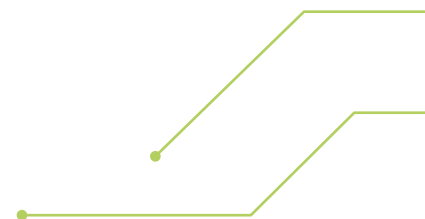
Sans être exclusivement quantitatifs (ex : taux de sortie en milieu ordinaire) et sans avoir une incidence tarifaire sur les dotations globales de fonctionnement.

Malheureusement, le milieu ordinaire de l'entreprise a été trop peu présent lors des travaux alors même que leur implication dans les parcours professionnels est primordiale.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons poursuivre la concertation. Nous attendons beaucoup des arbitrages à venir afin qu'ils valident pleinement ces avancées et cette ambition partagée.

PARTIE 4**RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION**

➔ **Compte de résultat**
exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020



COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	280	
Production vendue :		
prestations de services		309 388
divers		68 467
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	20 346	
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	225 826	
<i>dont parrainages</i>		
Production stockée ou destockage de production		-193
Produits de tiers financeurs		9 407 010
Concours publics et subventions d'exploitation	10 053 894	
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	10 053 894	
Subventions		19 672
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 687	
Reprise sur amortissements et provisions		143 347
Utilisations des fonds dédiés	52 011	
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		

Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Transfert de charges		14 379
Autres produits	688 538	479 522
TOTAL I	11 056 583	10 441 592
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	843	
Achat de matières premières et fournitures	25 160	53 217
Variation de stock		-4 141
Autres achats et charges externes	1 435 413	1 495 032
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	625 505	643 255
Salaires et traitements	5 711 142	5 709 335
Charges sociales	2 333 695	2 113 688
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	461 848	451 016
Dotations aux provisions		97 024
Reports en fonds dédiés	76 856	
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges		660
TOTAL II	10 670 461	10 559 086
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	386 122	-117 494
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 256	87 586
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 256	87 586
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	42 363	44 786
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	42 363	44 786
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-38 106	42 800

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	348 015	-74 694
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	22 582	
Sur opérations en capital	10 026	17 110
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		25 327
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		104 855
TOTAL V	32 608	147 292
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	951	
Sur opérations en capital	70	4 548
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectés		4 000
TOTAL VI	1 021	8 548
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	31 587	138 744
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	973	
Total des produits (I + III + V)	11 093 447	10 676 470
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 714 818	10 612 420
EXCEDENT OU DEFICIT	378 630	64 050
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	539 214	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du :

- Règlement N°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Il a été procédé à un examen détaillé des comptes, structure par structure, lors du Conseil d'Administration du 15 avril 2021.

Le résultat global des comptes annuels est de 378 830 euros.

Ce résultat global est lui-même constitué des résultats des établissements et services :

STRUCTURES	RESULTAT 31/12/2020
IES	133 140
Plateforme TSL	15 495
TAE	-20 746
Equipe Relais HR	89 669
SSEFS	49 029
CAMSP Sensoriel et Langage	30 693
Plateforme TND	111 613
SJDV	-35 359
ESAT Action sociale	28 314
Foyer Pipark	45 165
SAVS	23 654
Foyer Liorzig	68 550
SIEGE (Conventionné)	-97 680
SIEGE (Fonds propres)	-6 031
ESAT Action commerciale	-125
EILAN	-56 749
Résultat global comptable	378 630

(1) Résultat incluant des opérations réalisées entre les établissements et services.

Les postes les plus significatifs des comptes annuels sont les suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	11 056 583	10 441 592
Charges d'exploitation	10 670 461	10 559 086
Résultat d'exploitation	386 122	-117 494
Produits financiers	4 256	87 586
Charges financières	42 363	44 786
Résultat financier	-38 106	42 800
Produits exceptionnels	32 608	147 292
Charges exceptionnelles	1 021	8 548
Résultat exceptionnel	31 587	138 744
Imposition à l'IS	973	
Résultat net	378 630	64 050

➔ Commentaires sur le compte de résultat

Le compte de résultat est le reflet du fonctionnement de l'Association sur une année civile. C'est aussi le baromètre financier de l'activité de l'association.

Concernant l'année 2020, les principales informations et évolutions sont les suivantes :

L'Association clôture l'année 2020 avec un excédent de 378 630 euros (contre 64 050 euros en 2019).

-> Côté produits :

La principale ressource de l'Association reste la **Dotation Globale de Fonctionnement** qui représente 90% des produits 2020.

Ce versement, prévu au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été maintenu, y compris en période d'état d'urgence sanitaire.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement 2020 s'élève à 10 027 530 euros, dont 295 317 euros versés sous la forme de Crédits Non Reconductibles (CNR), destinés à prévenir, limiter et compenser les conséquences opérationnelles et financières de la crise sanitaire.

Le reste des produits 2020 de l'Association est constitué :

- du complément de rémunérations des travailleurs en ESAT pour 520 240 euros, dont 60 000 euros de prise en charge supplémentaire destinée à soutenir les ESAT dans le contexte de crise sanitaire
- du chiffre d'affaires des activités commerciales (ESAT et EILAN) pour respectivement 114 450 euros et 90 205 euros
- d'une indemnité d'assurance destinée à la remise en état des locaux touchés par l'incendie pour 106 442 euros
- de l'utilisation de fonds dédiés pour 52 011 euros

-> Côté charges :

La **masse salariale**, pour 5 711 142 euros (qui correspond à la somme des rémunérations brutes sur l'exercice 2020) représente le premier poste de dépenses de l'Association.

En y ajoutant les charges sociales afférentes (2 333 695 euros), cela représente 75% des charges annuelles de l'Association (74% en 2019).

Le reste des dépenses est majoritairement constitué :

- **D'achats de fournitures, matières premières et consommables** pour 526 112 euros (contre 556 673 euros en 2019). Ces dépenses regroupent l'ensemble des achats « nécessaires » au bon fonctionnement de l'Association (matières premières pour l'ESAT, fournitures éducatives, scolaires et administratives, fournitures médicales, frais de fluides et de carburants...).
- **De « services extérieurs »**, également nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services pour 404 809 euros en 2020, contre 572 364 euros en 2019, soit une baisse de 40%. Ces services extérieurs recouvrent des frais de transports des usagers accompagnés et des professionnels, des prestations d'alimentation ou de nettoyage, ainsi que des frais de télécommunication et d'affranchissement. Ce poste de dépenses a été particulièrement réduit en 2020, la crise sanitaire ayant entraîné notamment une baisse des frais de transport pour un peu plus de 130 000 euros.
- **De dépenses afférentes à la structure** pour 403 794 euros, (279 504 euros en 2019), constituées des frais d'assurance, de maintenance et d'entretien des bâtiments et véhicules appartenant à l'Association. L'augmentation importante de ces dépenses par rapport à 2019 s'explique par la nécessaire remise en état des locaux touchés par l'incendie.

➔ Bilan actif au 31 décembre 2020

ACTIF	"Exercice N (selon ANC 2018-06)"			"Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)"
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	84 175	61 713	22 462	30 747
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	792 603	16 268	776 335	781 948
Constructions	8 199 531	4 812 402	3 387 128	3 592 450
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 206 944	1 076 628	130 316	167 229
Autres immobilisations corporelles	2 331 648	1 691 377	640 270	509 318
Immobilisations corporelles en cours	717 960		717 960	345 082
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	50 896		50 896	50 896
Autres titres immobilisés	1 020		1 020	1 020
Prêts	89 324		89 324	65 861
Autres	9 635		9 635	9 135
TOTAL I	13 483 735	7 658 389	5 825 346	5 553 685
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	11 041		11 041	11 041
Avances et acomptes versés sur commandes	15 325		15 325	15 325
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	582 968		582 968	453 641
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	372 492		372 492	185 389
Valeurs mobilières de placement	185		185	185
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 039 954		5 039 954	4 769 050
Charges constatées d'avance	10 738		10 738	12 405
TOTAL II	6 032 703		6 032 703	5 447 036
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	19 516 438	7 658 389	11 858 049	11 000 721

➔ Bilan passif au 31 décembre 2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	1 962 522	4 160 876
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement		1 420 090
Réserves de compensation		447 634
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		133 719
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 029 326	
Autres réserves	57 162	57 162
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 086 488	
Report à nouveau	3 433 126	52 989
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 533 113	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposable aux tiers financeurs		-357 212
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		367 049
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		16 104
Excédent ou déficit de l'exercice	378 630	64 050
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	539 214	
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	7 860 766	6 362 461
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 192	
Provisions réglementées	390 911	

Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		4 555
Provisions réglementées		953 556
Droits des propriétaires - (Commodat)		
TOTAL I	8 254 869	7 320 574
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	336 976	
TOTAL II	336 976	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	47 014	480 531
TOTAL III	47 014	480 531
Fonds dédiés		435 642
TOTAL III BIS		435 642
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 487 786	1 395 776
Emprunts et dettes financières diverses	45 284	56 380
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		5 613
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	459 842	463 740
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	921 622	749 692
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 669	31 669
Autres dettes	33 079	15 226
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	251 908	45 877
TOTAL IV	3 219 190	2 763 973
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	11 858 049	11 000 721

➔ Commentaires sur le bilan au 31/12/2020 (patrimoine de l'association)

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de l'Association s'élève à 11 858 049 euros contre 11 000 721 euros pour l'exercice précédent.

Les acquisitions au titre des investissements 2020 se montent à 336 668 euros (hors immobilisations en cours).

> L'Actif est constitué des emplois et de la trésorerie

L'Actif immobilisé 2020 s'élève à 5 825 346 euros, c'est 271 661 euros de plus qu'au bilan 2019. Les investissements 2020 sont principalement constitués d'immobilisations corporelles, et d'immobilisations en cours correspondant aux travaux d'isolation thermique par l'extérieur, qui se sont poursuivis en 2020.

L'Actif circulant 2020 est en hausse, passant de 5 447 036 euros en 2019 à 6 032 703 euros en 2020.

Les disponibilités financières augmentent, passant de 4 769 050 euros en 2019 à 5 039 954 euros en 2020.



> Le Passif représente les ressources, en financement de l'Actif.

Au passif, les fonds associatifs augmentent et atteignent désormais 8 254 869 euros contre 7 320 574 euros en 2019.

L'exercice 2020 est marqué par un changement de règlement comptable avec application des règlements 2018-06 et 2019-04 de l'ANC au 1^{er} janvier 2020.

L'application de ces règlements a conduit à la création d'un compte de « report à nouveau changement de méthode » qui s'élève à 3 318 027 euros au 31 décembre 2020, notamment suite aux reclassements en report à nouveau des subventions « historiques » perçues par l'Association, mais aussi des dépenses pour congés payés inopposables aux tiers financeurs et provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les fonds propres de l'Association s'en trouvent renforcés.

Les emprunts et dettes financières diverses augmentent de 6%, passant de 1 452 156 euros en 2019 à 1 533 070 en 2020, l'augmentation finançant ainsi les travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

Les produits constatés d'avance sont également en hausse, notamment suite aux acomptes perçus dans le cadre du démarrage de la plateforme PCO TND 56.

PARTIE 5

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Intervention de OUEST CONSEIL pendant l'Assemblée Générale.

PARTIE 6

MOUVEMENTS LIÉS À L'APPLICATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS COMPTABLES

L'exercice 2020 est marqué par un changement de règlement comptable avec application des règlements 2018-06 et 2019-04 de l'ANC au 1^{er} janvier 2020.

PARTIE 7

APPROBATION DES COMPTES

PARTIE 8

VALIDATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

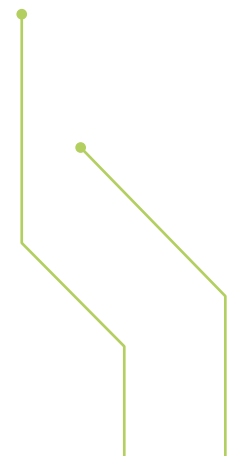
Messieurs BOUQUET et BOCCOLI ont fait acte de candidature afin d'intégrer le Conseil d'Administration.

PARTIE 9

PRÉSENTATION ÉCOLE DES SPORTS AVEC HANDISPORT (H. HAFSSA)

À compter de septembre 2021,
l'IES va ouvrir une école des
sports les mercredis après-midi.



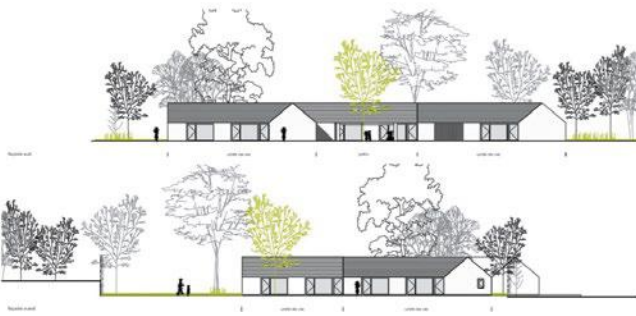
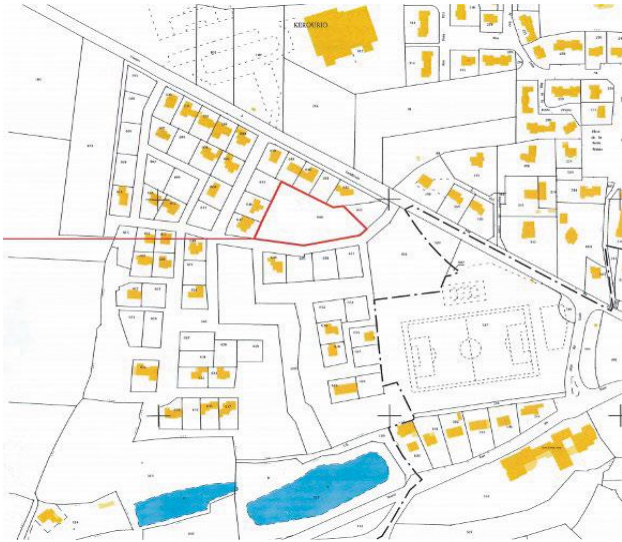


PARTIE 10

PRÉSENTATION
DE LA RÉSIDENCE INCLUSIVE (AGA)

- Construction de 16 logements individuels privatifs et d'espaces collectifs (lien social)
- Accessibilité renforcée au handicap sensoriel/langage et troubles associés
- Parcelle de 3 306 m² à proximité du centre bourg et de la vie locale
- Mixité sociale dans un lotissement récent près de la salle des sports
- Surface de la structure : 890 m²
- Champ du logement de droit commun et non du médico-social
- Logements équipés d'environ 30 m² (placards, kitchenettes...)
- Encadrement de 8 ETP/an - présence 24h/24 (AES/veilleur de nuit)
- Attention particulière : qualité des matériaux et agencement du bâtiment
- Coût : 2 147 238 € (bâtiment, foncier, honoraires) dont 631 238 de fonds propres
- Acquisition du terrain auprès de la Mairie de Brec'h à coût réduit : 71 200 €
- Soutien d'AQTA pour la création de logements sociaux : 16 000 € et garantie d'emprunt
- Soutien à l'investissement du Conseil Départemental : 178 400 €
- Prêt Locatif Social à hauteur de 1 500 000 € : taux de TVA réduit à 10% et exonération sur la taxe foncière pendant 25 ans
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et/ou des aides humaines au choix du résident
- Loyer : 475 € + 100 € charges - ALS = 325 € environ/mois CC
- Pose de la première pierre déc. 2021 - Ouverture Résidence Janvier 2023
- Interpellation des futurs résidents sur l'accessibilité publique et moyens de déplacements (bus...)





Fresque réalisée dans le cadre
des regroupements SSEFS par les jeunes



Création & impression : RIM Imprimerie - Photographe : M. Antoine Duchêne



**ASSOCIATION
GABRIEL DESHAYES**

6 allée Marie-Louise Trichet
Brec'h - BP 30247
56402 AURAY

Tél : 02 97 56 43 80
contact@agd56.fr

www.agd56.fr